

S'adapter aux conséquences du changement climatique



Istanbul - Turquie - mars 2009 - 5^{ème} WWF



Stockholm - Suède - août 2009 - Euro-RIOB



Zhengzhou - Chine - octobre 2009 - 4^{ème} IYRF



Beyrouth - Liban - octobre 2009 - REMOB

Le changement climatique apparaît désormais inéluctable.

Une des premières conséquences en sera une modification des cycles hydrologiques.

Les ressources en eau douce en seront directement affectées dès les toutes prochaines années, avec pour conséquences, notamment, et selon les régions :

- des perturbations dans l'intensité et dans la fréquence des inondations et des sécheresses,
- une dérégulation des débits des fleuves prenant leur source en montagne, du fait de la fonte des glaciers et de la réduction de l'enneigement,
- une érosion accrue du fait de la modification des espèces végétales et de la couverture des sols,
- une plus forte évapotranspiration des cultures entraînant des changements dans la production agricole, en particulier pour l'irrigation,
- une modification des écoulements à l'embouchure des fleuves, ainsi que des intrusions salées sur le littoral et dans les aquifères côtiers, du fait de la remontée du niveau des océans ...

Les conséquences démographiques, économiques et écologiques risquent d'être très importantes et nécessitent une mobilisation mondiale pour préparer rapidement les programmes d'adaptations indispensables au niveau de chaque bassin.

Cette nécessaire adaptation aux effets du changement climatique sur les cycles hydrologiques sera au cœur des travaux de la prochaine 8^{ème} Assemblée Générale Mondiale du RIOB, qui se tiendra du 20 au 23 janvier 2010 à Dakar (Sénégal), à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer !

Session officielle 3.1 : "Gestion de bassin et coopération transfrontalière"

A l'heure des bilans : des progrès tangibles pour la gestion de bassin et la coopération transfrontalière



Le thème de la Gestion de Bassin et de la Coopération Transfrontalière a été largement discuté durant le récent Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et l'UNESCO se sont vus confier la tâche de coordonner les cinq sessions officielles du thème 3.1 entièrement consacré à ce sujet et qui a fait l'objet d'une large mobilisation préparatoire, depuis plus d'un an :

- Plusieurs réunions régionales ont été organisées en 2008 avec nos partenaires, notamment à Solo-Surakarta (Indonésie), à Venise (Italie), à Moscou (Russie), à Saragosse (Espagne), à Sibiu (Roumanie), à Rio (Brésil), etc., ainsi qu'un événement parallèle durant la CDD 16 à New York,
- Plus de 200 contributions ont été reçues sur le site Internet du Forum ou directement par les coordonnateurs.

5th WORLD WATER FORUM
I S T A N B U L 2 0 0 9



www.riob.org

Mais une très large majorité des participants ont convergé sur l'intérêt que présentent les approches par bassin, nationales et transfrontalières, pour faire face aux grands défis mondiaux de la gestion des ressources en eau.

En prenant en considération ces nombreuses contributions, et en dehors des positions les plus radicales, **les conclusions et recommandations générales des débats peuvent être résumées comme suit :**

- **Une forte volonté politique et des engagements à long terme sont indispensables** pour instaurer une gestion par bassin et la coopération transfrontalière, permettant de faire face aux changements futurs,
- Des progrès significatifs ont d'ores et déjà été réalisés depuis les années 90 avec les réformes engagées dans de nombreuses régions et pays dans le monde. **L'expérience acquise permet aujourd'hui de dire que la gestion intégrée des ressources en eau, organisée au niveau des bassins, des fleuves et des aquifères, apporte de réels avantages.** Ces expériences permettent de proposer des orientations utiles aux pays qui souhaitent mettre en œuvre une gestion efficace de bassin et renforcer leur coopération transfrontalière.

Les progrès réalisés jusqu'ici restent cependant insuffisants pour permettre de s'adapter à un monde en grande mutation. Des stratégies adaptatives orientées vers le maintien de l'intégrité des bassins versants et des systèmes aquifères devraient devenir la norme des politiques nationales et internationales.

Cela suppose :

- 1 que **les eaux de surface soient gérées au niveau des bassins des rivières et des lacs et les eaux souterraines au niveau des aquifères** ; quand ces deux ressources sont utilisées ensemble, elles doivent être gérées conjointement ;
- 2 que **les informations essentielles, qualitatives et quantitatives, soient produites et rendues accessibles** sur les ressources, leurs usages, les pressions polluantes, les écosystèmes et leurs fonctions, le suivi de leurs évolutions, l'évaluation des risques et l'économie du secteur. Cette information doit être utilisée comme une base objective pour le dialogue, la négociation, la prise des décisions et le suivi de leur application, ainsi que pour la coordination des financements des différents donneurs ;
- 3 que les Administrations Gouvernementales concernées et les Autorités Locales, les représentants des différentes catégories d'utilisateurs de l'eau et des associations de protection de l'environnement ou d'intérêt public participent à la prise des décisions. **Cette participation gagnerait à être organisée dans des Comités ou Conseils de Bassin.**
- 4 que **des Plans de Gestion ou Schémas Directeurs de Bassin fixent clairement les objectifs à atteindre à long terme** pour garantir l'intégrité des ressources en eau ;
- 5 que **les moyens de formation et d'éducation consacrés à la mise en œuvre de la coopération et à la gestion par bassin, augmentent de façon significative** ;

www.unesco.org



- 16 - 22 mars 2009



Un public nombreux et passionné

6 que soient mobilisés les moyens financiers nécessaires pour couvrir les besoins des pays dans ce domaine, en tenant compte de leurs particularités socio-économiques, culturelles, ou géopolitiques. **Il est nécessaire d'établir partout des systèmes de financement complémentaires basés sur la participation et la solidarité des usagers.** Des redevances de bassin peuvent permettre l'application des principes "utilisateur - payeur" et "pollueur - payeur" et peuvent avoir un effet incitatif sur la réduction des consommations et le contrôle des pollutions.

Comme l'inventaire mondial des bassins et des systèmes aquifères transfrontaliers et de leurs particularités techniques et socio-économiques est aujourd'hui réalisé, notamment dans le cadre des projets soutenus par les programmes comme "PCCP, WWAP, ISARM, EU - WFD, EUWI, INBO - AP, GEF" ou autres, **des conventions et accords appropriés devraient être conclus entre les pays riverains concernés.** De plus, des accords de coopérations doivent être négociés au niveau mondial et régional et à celui des bassins et des aquifères pour y assurer la coopération nécessaire.

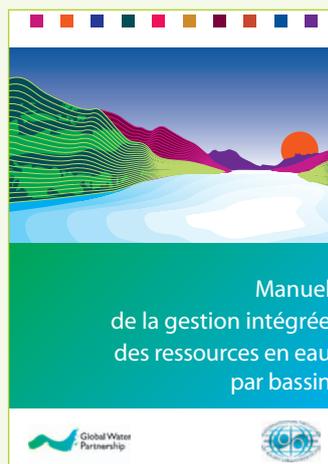
De même, des institutions, comme des Organismes de Bassin, doivent être créées pour faciliter la coopération transfrontalière et renforcer la communication et le dialogue entre les partenaires.

Les instruments juridiques existants ou en développement, ainsi que les outils techniques adaptés et les expériences acquises doivent être plus largement diffusés, grâce aux efforts des Agences et des Réseaux d'Organismes de Bassin, pour assurer la promotion de la gestion des ressources en eau transfrontalières.

En parallèle des sessions officielles du Forum, plusieurs événements parallèles ont permis de présenter un large éventail d'expériences de terrain et des échanges directs entre responsables d'Organismes de Bassin, en particulier la rencontre organisée entre responsables et experts chinois et européens dans le cadre du "Programme Chine - Union Européenne pour la Gestion de Bassins" et la rencontre entre les responsables de l'Autorité du Bassin du Pô en Italie et leurs homologues de plusieurs grands fleuves d'autres continents.

La session régionale "Europe" a permis de présenter l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et de la Convention de 1992 de l'UNECE, dite d'Helsinki.

Durant le Forum, la publication conjointement par le "Global Water Partnership - GWP" et le Réseau International des Organismes de Bassin - RIOB du "Manuel de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin", qui présente 84 exemples d'actions de terrain, permet de confirmer le réalisme des recommandations avancées :



La déclaration ministérielle du Forum apporte son soutien "à la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau des bassins et des systèmes aquifères, dans chaque pays, et, si approprié, dans le cadre d'une coopération internationale, pour satisfaire équitablement les demandes économiques, sociales et environnementales et, entre autres, prévenir l'impact des changements globaux, en prenant en compte les intérêts de tous les partenaires, par l'utilisation de processus participatifs pour la prise des décisions et la planification, tout en créant des liens entre les secteurs concernés pour arriver à des solutions qui bénéficient à tous".

Les Ministres ont également déclaré qu'ils allaient "renforcer la prévention des pollutions émises dans les eaux de surface et souterraines par tous les secteurs, en appliquant de façon appropriée le principe "pollueur -

payeur"... , qu'ils étaient résolus à développer, appliquer et renforcer des plans et programmes transnationaux, nationaux et/ou locaux pour anticiper et prévenir les effets possibles des changements globaux, ..., qu'ils s'efforceraient d'améliorer les systèmes de monitoring concernant l'eau et qu'ils s'assureraient que les informations utiles seront rendues accessibles librement à toutes les populations concernées, y compris dans les pays voisins".

Enfin, ils ont aussi déclaré "qu'ils prendraient, de façon appropriées, des mesures tangibles et concrètes pour améliorer et promouvoir la coopération pour assurer un usage durable et la protection des ressources en eau transfrontalières grâce à des actions coordonnées entre pays riverains, en conformité avec les accords existants et/ou d'autres arrangements appropriés, prenant en compte les intérêts de tous les pays riverains concernés. Ils travailleront à renforcer les institutions qui existent et à en développer de nouvelles et, si nécessaire, appliquer les instruments nécessaires pour améliorer la gestion des eaux transfrontalières".

Bien sur, certains feront remarquer que ces formulations peuvent prêter à interprétation et évidemment tous les problèmes ne vont pas être réglés comme par miracle, tant certaines positions restent encore éloignées, **mais indiscutablement la gestion par bassin et la coopération transfrontalière ont marqué des points durant le Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul !**

L'ensemble des communications et des photos de ces événements, organisés durant le dernier Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul du 15 au 22 mars 2009, peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du RIOB.



La session de synthèse finale

www.riob.org

www.worldwaterforum5.org



RIOB - EWP : Session Régionale Europe



Le 17 mars 2009, au Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, avait lieu la Session Régionale Europe coordonnée par le Partenariat Européen pour l'Eau (European Water Partnership - EWP).

La deuxième partie de cette Session Régionale Europe était consacrée au rôle de l'Europe dans le monde et le RIOB avait été chargé d'organiser une table ronde sur la Gestion par Bassin et la Coopération Transfrontalière.

Le RIOB a également assuré la rédaction du chapitre sur la gestion intégrée par bassin et la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du Document Régional Européen.

L'objectif de cette table ronde était de montrer comment l'expérience acquise en Europe peut bénéficier à d'autres régions du monde.



Les débats ont mis en lumière le caractère structurant de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, qui apporte des outils opérationnels pour la gestion par bassin, comme l'a rappelé dans son intervention M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB.

La valeur ajoutée de la DCE a été montrée à travers le cas du Danube, Bassin Transfrontalier partagé par 19 pays, présenté par Philip Weller, Secrétaire exécutif de la Commission Internationale pour la Protection du Danube.

A un niveau géographique plus large, la Convention de l'UNECE (Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe), signée en 1992, sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux, dite Convention d'Helsinki, présentée par Mme Francesca Bernardini, permet de développer les principes clés de la gestion par bassin. Les apports de la Convention d'Helsinki en dehors de l'Union Européenne ont été illustrés en Asie Centrale où elle a permis de renforcer le dialogue entre les Etats concernés.

L'importance du développement d'échanges d'expériences entre l'Europe et les autres régions du monde a été particulièrement soulignée, notamment avec les exemples de projets développés en Chine et en Afrique.

Au final, il ressort de cette table ronde les conclusions suivantes :

- le bassin versant est l'échelle pertinente pour la gestion des ressources en eau,
- la DCE représente un important progrès,
- les grands principes de la DCE et de la Convention d'Helsinki sont transférables dans d'autres régions du monde,
- il faut renforcer la coopération de l'Europe avec les autres régions du monde.



"Coopération UE - Chine sur la gestion de bassin"

La Commission du Fleuve Jaune, le RIOB et le Programme de Coopération UE - Chine pour la Gestion par Bassin ont organisé une journée d'échanges entre les Autorités de Bassins de Chine et d'Europe.

M. András Szöllösi-Nagy de l'UNESCO a présenté un rapport introductif sur l'impact du changement climatique.

MM. Van Alphen, Jacky Cottet, José Smits et Pierre Roussel ont présenté la

situation aux Pays-Bas, en France et en Wallonie.

La session dédiée à la Chine était coprésidée par MM. Friedrich Barth, Vice-Président de "EWP" et Shang Hongqi, Directeur de la Coopération Internationale à la Commission du Fleuve Jaune. La session européenne était co-présidée par MM. Jean-François Donzier et Yang Xiaoliu, Professeur à l'Université de Pékin.

Dix études de cas ont été présentées autour de deux thèmes : le changement climatique et le benchmarking des politiques de gestion intégrée par bassin.

La présentation du projet conduit par le RIOB et le Réseau Africain des Organismes de Bassin sur l'application d'indicateurs de performance aux Organismes de Bassin Transfrontaliers Africains, présenté par MM. Alain Bernard (OIEau) et Tamsir Ndiaye (OMVS), a montré que l'on peut transférer les acquis européens à des contextes très différents.

Une table ronde, présidée par M. Laszlo Kothay, a réuni dix grands témoins représentant : le jumelage UE-Turquie, la Commission Internationale du Rhin, l'Institut National d'Hydrologie de Roumanie, la Région Emilie-Romagne en Italie, les Ministères de l'Eau de Hongrie et d'Espagne, la Commission du Fleuve Jaune, le Programme de Coopération UE - Chine, la Banque Asiatique de Développement.



La journée d'échanges entre les Autorités de Bassins de Chine et d'Europe

"LE BASSIN DU PÔ ET AUTRES GRANDS BASSINS DANS LE MONDE"

L'objectif de cette session, organisée avec les Autorités Régionales de la Vallée du Pô, était d'organiser un échange d'expériences entre plusieurs grands bassins du monde.

Cet événement parallèle a permis de comparer les pratiques mises en place dans des contextes très différents : le Bassin du Saint-Laurent, le Bassin Congo-Oubangui-Sangha, le Bassin de l'Escaut, le Bassin Rhône-Méditerranée et le Bassin du Pô.

En conclusion, M. Giuseppe Bortone, Directeur Général de l'Environnement de la Région Emilie-Romagne, a souligné le rôle des institutions locales dans les politiques de l'eau.

Déclaration de Stockholm

Les participants de la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm 2009 ont unanimement proposé que l'eau soit incluse dans les négociations du Sommet Mondial sur le Climat (COP-15) en décembre 2009 à Copenhague.

Le changement climatique est en cours et augmente la complexité des défis globaux déjà existants. Un accord sur des mesures de réduction et d'adaptation au changement climatique est crucial afin de sécuriser la disponibilité future des ressources en eau.

Les négociations de la Convention de Copenhague sont donc d'une grande importance pour la communauté internationale de l'eau.

L'importance de l'eau doit se refléter d'une façon adéquate dans l'accord COP-15.

En conclusion de la Semaine de l'Eau de Stockholm, les messages suivants ont été adressés aux négociateurs de Copenhague :

- Les impacts du changement climatique seront ressentis principalement sur l'eau ;

- Une gestion efficace de la ressource est la base d'une adaptation réussie des communautés, des pays et des régions ;
- Cette adaptation est une condition préalable au développement durable et à la réduction de la pauvreté ;
- Une gestion de l'eau, des terres et des forêts est la clé d'une adaptation efficace ;
- La protection des écosystèmes est fondamentale pour le développement humain ;
- Une information de bonne qualité, partagée plus efficacement, est indispensable ;
- Des évaluations de la vulnérabilité et des risques sont nécessaires pour une bonne pratique d'adaptation. Savoir où et comment les impacts du changement climatique sont susceptibles d'affecter le cycle de l'eau, les populations et les écosystèmes, permettra d'identifier les secteurs nécessitant une intervention prioritaire sur les "points chauds" ;

- De nouveaux financements sont essentiels. Il est impératif que des financements supplémentaires soient assignés à l'élaboration de stratégies adaptatives ; il faut aussi mobiliser des financements pour l'aide aux pays vulnérables et à faibles revenus déjà affectés par le changement climatique.

Il faut travailler au renforcement des mécanismes qui peuvent renforcer l'action collective sur l'eau, notamment par un meilleur partage des connaissances et de la technologie avec les pays en développement, et par un soutien actif au renforcement des capacités.

En conclusion, la communauté de l'eau a exprimé son engagement à renforcer la coopération institutionnelle à tous les niveaux, afin de travailler plus collectivement pour faire face aux immenses défis qui se profilent.

Michael McWilliams

SIWI

Tél. : +46 (0)8 522 139 89

michael.mcwilliams@siwi.org

www.siw.org

www.worldwaterweek.org



M. Anders Bertell, Directeur exécutif du SIWI

8^{ème} Assemblée Générale Mondiale du RIOB Dakar - Sénégal - 20 - 23 janvier 2010

"S'adapter aux conséquences du changement climatique dans les bassins : des outils pour agir."

➤ **Jeudi 21 janvier 2010**



09:00 **PREMIÈRE JOURNÉE OFFICIELLE**
09:00 **Ouverture officielle des travaux**
10:45 **Présentation de la problématique et des institutions de l'eau dans le Bassin du Sénégal**
11:30 **Première session statutaire de l'Assemblée Générale du RIOB**
14:30 **Première table ronde thématique** : Les cadres institutionnels d'intervention des Organismes de Bassin
16:45 **Deuxième table ronde thématique** : La prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes d'inondations et de sécheresses

20:30 **Dîner officiel**

➤ **Vendredi 22 janvier 2010**



08:45 **DEUXIÈME JOURNÉE OFFICIELLE**
08:45 **Troisième table ronde thématique** : Le monitoring et les réseaux de surveillance et d'alerte
11:00 **Quatrième table ronde thématique** : L'élaboration des Plans de Gestion de Bassin et des Programmes d'Intervention des Organismes de Bassin et leur financement
14:30 **Cinquième table ronde thématique** : La participation des Pouvoirs Locaux, des usagers de l'eau et du public
16:15 **Forum des Organismes de Coopération Internationale**
17:00 **Deuxième session statutaire de l'Assemblée Générale du RIOB**

● **Déclaration de Dakar** ● **Résolution finales**

18:30 **Clôture de l'Assemblée Générale**

20:30 **Soirée hongroise**

➤ **Samedi 23 janvier 2010**

07:00 **TROISIÈME JOURNÉE OFFICIELLE**
Visite technique à l'embouchure du Fleuve Sénégal

**Pour participer,
inscrivez-vous !**

www.riob.org



Bassins Transfronta

Un guide de la gestion des aquifères transfrontaliers

L'eau souterraine représente 98 à 99 % du volume total d'eau douce existant sur la planète. Elle s'écoule dans des systèmes aquifères qui peuvent s'étendre sur des dizaines, des centaines ou même, des milliers de kilomètres.

Actuellement, plus de la moitié de la population dans le monde dépend des eaux souterraines.

A l'échelle mondiale, 65 % de l'eau souterraine prélevée sert à satisfaire les besoins de l'agriculture, 25 % les usages domestiques, et 10 % ceux de l'industrie, activités minières et énergétiques incluses. Toutefois, cette répartition est très contrastée d'une région à l'autre : dans de nombreux pays développés, l'eau souterraine représente une ressource importante pour l'eau potable, comme en Europe où elle couvre 70 % des besoins. Dans les régions plus arides, elle représente là aussi la principale ressource d'eau potable, comme en Arabie Saoudite et en Libye, au Yémen, au Pakistan et au Tchad, en Inde, ou encore en Algérie et au Niger.

Cette ressource stratégique, nécessaire au développement socio-économique, doit donc faire l'objet d'une attention particulière et d'une gestion durable.

C'est d'autant plus vrai si les aquifères sont transfrontaliers.

La gestion des ressources en eau transfrontalières, partagées entre différents Etats souverains reste, en effet, un problème délicat.

A ce jour, beaucoup d'efforts ont déjà porté sur la gestion des eaux de surface transfrontalières, qui ont permis, d'une part, de créer des Organismes de Bassins Hydrographiques Transfrontaliers et, d'autre part, de lancer des démarches de réflexion et d'échanges d'expériences, comme celle menée dans le cadre du RIOB.

En revanche, relativement peu d'actions concernant les aquifères transfrontaliers ont été encore menées, à l'exception de celles conduites dans le cadre d'un nombre restreint de projets portant sur quelques grands aquifères. Le fait que les eaux souterraines soient invisibles et présentent des modes de fonctionnement complexes, n'aide sans doute pas les instances de décision à prendre la pleine mesure de leur vulnérabilité, de leur potentiel réel et des véritables enjeux qu'elles représentent pour la société.

Et pourtant, plus de 270 aquifères transfrontaliers ont déjà été recensés à ce jour dans le monde par le programme ISARM de l'UNESCO - PHI.

Ces systèmes aquifères sont soumis à des pressions croissantes, liées au développement des activités humaines, notamment de l'agriculture, et aux changements climatiques. De plus, dans la plupart des zones arides et semi-arides, ces ressources en eau souterraine sont "fossiles" et ne se renouvellent donc pas ou quasiment pas.

Leur utilisation rationnelle n'en est que plus cruciale.

Pour éviter la dégradation de ces aquifères, pour ne pas déshériter les générations futures d'un patrimoine auquel elles ont le droit de prétendre, et pour prévenir les conflits entre Etats sur l'exploitation partagée de ces ressources, **il est primordial d'instaurer un dialogue et une collaboration durables entre toutes les parties prenantes.**

Ceci nécessite la définition d'objectifs communs et de stratégies adaptées, mais aussi et surtout la conception et la mise en place de structures de gestion ayant une compétence transfrontalière. Une bonne connaissance des caractéristiques et du fonctionnement des systèmes aquifères est également impérative, sans quoi aucune décision rationnelle ne pourra être prise.

C'est ce qu'a entériné la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies de décembre 2008.

Afin de contribuer à mettre en place une gestion appropriée des aquifères transfrontaliers, l'Agence Française de Développement, avec ses partenaires, le BRGM, l'UNESCO, l'OIEau, le RIOB et l'Académie de l'Eau, a lancé une étude méthodologique, qui vise à élaborer **un guide opérationnel pour la gestion des eaux souterraines partagées, destiné aux Autorités politiques et administratives concernées.**

Ce guide mettra notamment en évidence les problèmes liés à la gestion de ces ressources, fera le point sur l'état de l'art et sur les pratiques en cours, présentera des exemples d'aquifères transfrontaliers sur plusieurs continents et les enjeux qu'ils représentent, et proposera un ensemble de recommandations, en vue de mettre en place une gestion efficace des eaux souterraines transfrontalières. Le guide sera présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale du RIOB à Dakar du 20 au 23 janvier 2010.

Agence Française de Développement
frouink@afd.fr - parent@afd.fr

www.afd.fr

UNESCO
a.aureli@unesco.org - r.stephan@unesco.org

www.unesco.org

BRGM
d.pennequin@brgm.fr - h.machard@brgm.fr

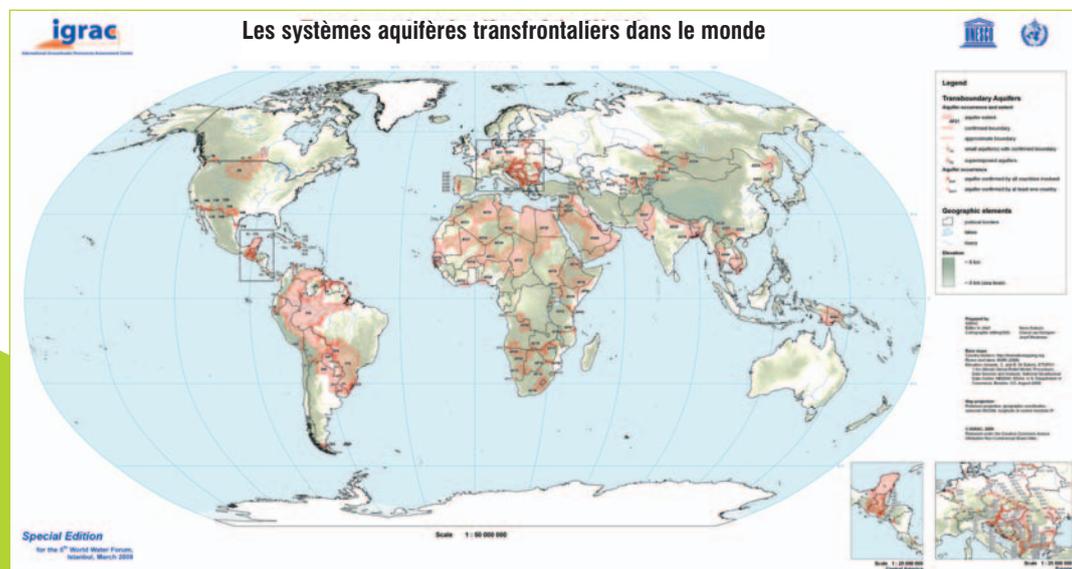
www.brgm.fr

OIEau / RIOB
dg@oieau.fr - c.noel@oieau.fr

www.oieau.org

Académie de l'Eau
academie@oieau.fr - rama.martina@aesn.fr

www.academie-eau.org



Faciliter la participation des usagers et de la société civile

Pour les Organismes de Bassin Transfrontaliers, les enjeux sont d'abord politiques et techniques. Ils ne se sont que tardivement tournés vers la société civile et les usagers, d'où un déficit de dialogue et de communication avec ces partenaires, souvent ressenti par ceux-ci comme une exclusion de la gouvernance ou comme une absence d'intérêt pour le niveau local.

Conscients de ces faiblesses et des avantages d'un renforcement de l'engagement de la société civile et des usagers pour un développement plus harmonieux, certains Organismes de Bassin œuvrent pour un renversement de cette situation.

C'est le cas de la Commission du Mékong qui prévoit, à l'horizon 2011, d'élargir le cercle des observateurs, représentant la société civile, au sein de ses plus hautes instances décisionnelles, notamment le Conseil des Ministres.

Un processus de réflexion a débuté en 2008 avec la société civile.

Les enjeux de ce chantier sont d'assurer :

- ➔ la représentativité des acteurs de la société civile,
- ➔ une prise de responsabilité partagée pour atteindre les objectifs de coopération régionale,
- ➔ l'efficacité et la cohérence du mécanisme mis en œuvre, au regard des politiques nationales des Etats-Membres.

La Commission souhaite s'assurer que les acteurs impliqués dans ses processus décisionnels portent le message du plus grand nombre. Elle souhaite qu'à travers eux s'instaure un échange efficace entre les populations, les usagers du Mékong et les décideurs.

Cet objectif suppose donc de clairement définir quels acteurs ont la légitimité de représenter la société civile et les modalités d'un mécanisme permettant l'élection de ces représentants.

La France soutient ce processus par la mise à disposition d'une assistante technique.

A l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la participation des usagers a été initiée au début des années 2000, par la création de Comités Locaux de Coordination, suite aux impacts négatifs des barrages et des lignes de transport de l'électricité.

La réflexion engagée par la suite, lors de la rédaction de la Charte des Eaux en 2002, avec en particulier l'ouverture de la Commission Permanente des Eaux aux usagers et aux ONG, conduit aujourd'hui à prévoir la mise en place d'un Comité de Bassin.

L'OMVS, qui vient de s'engager dans la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), a entrepris une démarche parallèle originale de consultation des populations.

L'objectif est d'avoir un SDAGE cohérent et qui remporte l'adhésion de l'ensemble des populations riveraines et des usagers.

Ce travail doit déboucher sur une meilleure identification des groupes d'usagers et de leurs représentants.

Un don de 2.000 M€ est consacré à cette opération par l'Agence Française de Développement.

Charlotte Gobin

Mekong River Commission
gobin@mrcmekong.org

www.mrcmekong.org

Jean-Paul Lecomte

Conseiller Technique du Haut Commissaire OMVS
jp.lecomte@omvs-soe.org

Tamsir Ndiaye

Chef de l'Observatoire de l'Environnement OMVS
ndiayetamsir2002@yahoo.fr

www.omvs-soe.org



Dialogue Ouest-Africain sur les infrastructures

L'Afrique de l'Ouest se caractérise par de très grands systèmes hydrologiques, qui prennent leurs sources dans les régions tropicales humides et coulent en apportant des volumes d'eau considérables dans des régions arides ou semi-arides.

Les ressources en eau transfrontalières y représentent 80 % des eaux de surface. Il en résulte une interdépendance sous-régionale très forte.

Les Organismes de Bassins Transfrontaliers fournissent un cadre pour la gestion des ressources en eau au-delà des frontières nationales.

Les projets de barrages et d'infrastructures d'irrigation concernent souvent plusieurs pays et peuvent être sources de conflits, mais ils peuvent contri-

buer à l'intégration régionale s'ils sont conduits dans un cadre de concertation.

La CEDEAO - Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - s'est dotée d'un cadre permanent de coordination et de suivi de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Un Centre de Coordination des Ressources en Eau a été créé en 2004.

Ses axes stratégiques d'intervention sont les suivants :

- fournir un appui aux bassins transfrontaliers,
- accompagner les processus GIRE dans ces bassins,
- faire avancer l'intégration régionale du secteur de l'eau.

Le projet développé actuellement vise à fournir aux Organismes de Bassin des outils de dialogue, afin d'accompagner l'élaboration de leurs plans d'investissement, dans un cadre de concertation :

- identifier les principaux ouvrages existants et en projet sur le territoire de la CEDEAO,
- examiner les mécanismes de concertation mis en place au niveau des Organismes de Bassin,
- analyser les processus de décision sur un échantillon d'ouvrages : Bui (Ghana) sur la Volta, Kandadji (Niger) sur le Niger et Manantali (Mali) sur le Sénégal,

- formuler des recommandations sur les mécanismes de concertation.

CEDEAO

Tél. : (234) (9) 31 47 647-9,
Fax : (234) (9) 31 43 005
info@ecowas.int

www.ecowas.int



Afrique

SADIEau : L'accès à l'information, un enjeu pour le développement du secteur de l'eau en Afrique



Une grande quantité d'information sur l'eau est produite et régulièrement actualisée sur le continent africain, mais les auteurs n'ont pas tous une pratique systématisée de sa gestion et de sa diffusion.

Le Système Africain de Documentation et d'Information sur l'Eau (SADIEau) est un réseau d'organisations africaines, qui souhaitent communiquer et partager l'information dont elles disposent à destination du plus grand nombre, selon 3 axes majeurs :

- ◆ construire un réseau de **Points Focaux SADIEau**, qui produisent de l'information sur l'eau,
- ◆ référencer l'information de qualité sur le secteur de l'eau en Afrique,
- ◆ proposer un accès gratuit à cette information, via un portail Internet.

Grâce à ce réseau de Points Focaux, **SADIEau** permet la valorisation de l'information et contribue à la diffusion des connaissances.

SADIEau accompagne ses partenaires, notamment dans le cadre de formations, pour l'acquisition de nouvelles com-

pétences en matière de gestion et de mise à disposition de l'information via Internet.

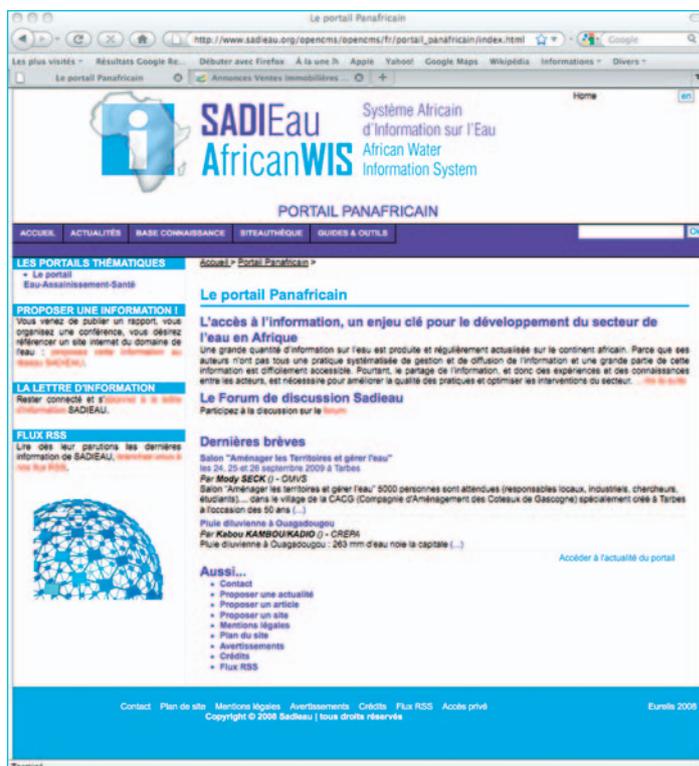
Une vingtaine de professionnels ont ainsi bénéficié, lors d'un atelier organisé à Ouagadougou en octobre 2008, d'une formation à l'utilisation des outils **SADIEau** animée par l'OIEau : gestion de contenu, gestion des flux RSS, gestion de la base de connaissance.

Le réseau mobilise les connaissances et l'expérience de ses membres pour produire une information spécifique (bulletins thématiques, fiches techniques, ...).

Le cœur de la stratégie de **SADIEau** est son portail Web : www.sadieau.org opérationnel depuis janvier 2009.

Ce portail propose :

- ❖ un moteur de recherche, qui identifie l'information disponible chez les différents partenaires,
- ❖ des conférences électroniques,
- ❖ des forums d'échanges,
- ❖ les actualités du secteur,
- ❖ un annuaire des acteurs africains de l'eau,
- ❖ les produits **SADIEau** : bulletin d'information, synthèses bibliographiques, fiches techniques, ...



Aujourd'hui, le portail est riche de près de 60 fiches d'actualités, 174 documents référencés, 93 sites Internet répertoriés par les Points Focaux.

www.sadieau.org



Des Indicateurs de Performance pour les Organismes de Bassin Africains

Le **RIOB** a lancé un projet visant le développement, le test et la comparaison d'Indicateurs de Performance pour les Organismes de Bassin Transfrontaliers Africains.

Différents ateliers interactifs menés au Burkina Faso en 2007, en République Démocratique du Congo en 2008 et en Turquie en 2009, ont associé les représentants des principaux Organismes de Bassin Transfrontaliers pour définir les objectifs recherchés, affiner les indicateurs retenus et rendre compte des phases de test.

Le tableau d'indicateurs élaboré initialement a été testé en 2008 dans les Bassins du Niger, du Congo, du Sénégal, du Lac Victoria et de l'Orange, afin d'analyser la pertinence, la faisabilité et l'utilité de ces indicateurs.

Ce tableau a ainsi pu être affiné pour mieux décrire :

- **la gouvernance et le fonctionnement des Organismes chargés de la gestion intégrée à l'échelle des bassins transfrontaliers,**

- **l'état, les pressions et les évolutions des bassins hydrographiques transfrontaliers.**

L'ultime phase de test se déroule fin 2009 et début 2010 dans **10 bassins transfrontaliers**, pour affiner les résultats et aboutir à une liste finale d'Indicateurs de Performance.

Il conviendra ensuite de faire connaître cette expérience et cet outil dans d'autres bassins africains et dans le monde. L'Assemblée Générale du RIOB à Dakar en janvier 2010 sera une

opportunité pour la diffusion des résultats.

Le Secrétariat Technique Permanent du **RIOB** assure le pilotage de ce projet, en partenariat avec le **Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB)** et Ecologic. Le projet est financé par la Facilité Européenne sur l'Eau (ACP Water Facility) et le Ministère Français des Affaires Etrangères, sur une durée de 3 ans.

Plus d'informations sur :

<http://aquacoope.org/PITB>



Autorité du Bassin de la Volta

Vers une gestion transfrontalière des ressources en eau

La Volta est un Fleuve Transfrontalier, partagé par six Pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo. Il coule du Nord au Sud sur une distance de 1.850 kilomètres. La superficie du Bassin est d'environ 400.000 km².

Le Bassin de la Volta a connu ces dernières décennies une période de croissance démographique rapide et un grand développement des infrastructures nationales, qui ont soulevé des inquiétudes sur la durabilité de la quantité et de la qualité des ressources en eau.

Ces problèmes ont été aggravés par le changement et la variabilité climatiques, qui ont conduit à des périodes de sécheresse ou d'inondation avec des conséquences dévastatrices.

Malgré son importance pour le développement socio-économique, la Volta est restée pendant de nombreuses années l'un des grands bassins transfrontaliers africains sans accords juridiques et institutionnels formels entre les Pays Riverains pour la gestion de ses ressources en eau jusqu'à la création récente de l'**Autorité du Bassin de la Volta (ABV)**.

Les Ministres chargés des ressources en eau des Pays Riverains ont formé le Comité Technique du Bassin de la Volta (CTBV) en juillet 2004, avec la mission de préparer la création d'un Organisme de Bassin de la Volta.

Ceci a conduit à l'approbation par les Ministres, en juillet 2006 à Lomé, d'un projet de convention et de statuts de l'**ABV**.

Les Chefs d'Etat des Pays Riverains ont formellement créé l'ABV lors de leur 1^{ère} Assemblée, à Ouagadougou le 19 janvier 2007.

La convention est entrée en vigueur le 14 août 2009, après sa ratification par quatre des six Pays Riverains (Togo, Mali, Ghana et Burkina Faso). L'**ABV** a pour mission de favoriser une consultation permanente et le développement durable des ressources en eau et des ressources connexes dans le Bassin de la Volta, pour une répartition équitable des bénéfices, pour la réduction de la pauvreté et pour améliorer l'intégration socio-économique.

Tout en consolidant son organisation institutionnelle, l'**ABV** a entrepris des activités techniques prioritaires, qui incluent la création d'un observatoire, l'élaboration d'un plan stratégique, la réalisation d'études de pré-investissement, des activités de sensibilisation et la coordination de divers projets et programmes.

Les résultats obtenus sur une période relativement courte de 5 ans ont été possibles grâce à la volonté de coopérer de toutes les parties intéressées.

Cependant de nombreux défis demeurent : la nécessité de renforcer ou de créer les Institutions Nationales correspondantes, la participation des acteurs et l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques du bassin.



Le Fleuve Volta

Le portail Web de l'ABV

L'**Autorité du Bassin de la Volta (ABV)** a pris l'engagement, dès avril 2007, de créer un Système d'Information, en vue de garantir la communication au sein du Cadre de Coopération de ses partenaires techniques et financiers. Pour ce faire, en 2009, l'**ABV** a sollicité l'OIEau pour la préparation et la configuration de son portail Web multilingue français et anglais et du catalogue des sources de données du bassin.

Le portail permet la diffusion d'information à l'attention du public et le partage des documents de travail entre les divers partenaires de l'**ABV**, chacun de ces partenaires pouvant consulter et/ou alimenter les diverses rubriques du portail en fonction de ses droits d'accès et de mise à jour.

Le catalogue des sources d'information, accessible via le portail, facilite l'identification des données existantes tout en permettant à chaque producteur/gestionnaire de données du bassin de présenter lui-même les données disponibles à son niveau.

A la suite de cette première phase, il est d'ores et déjà envisagé d'installer le portail sur un serveur directement géré par les personnels de l'**ABV** et de leur assurer une formation à l'administration et à la maintenance des outils.

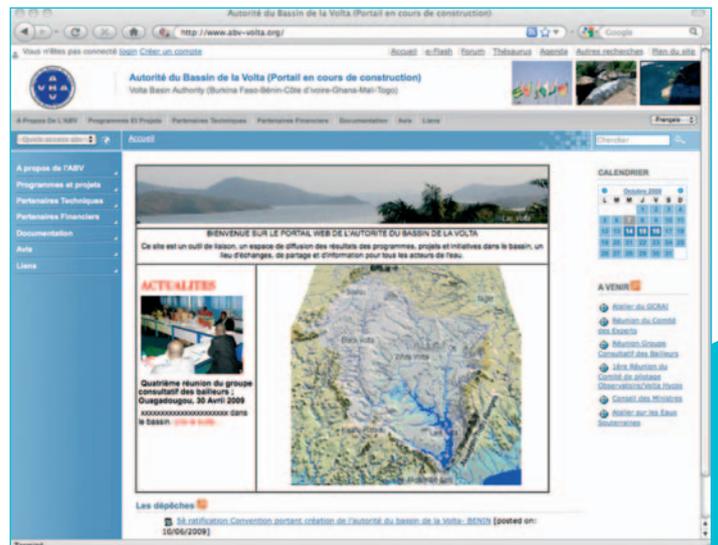
Charles A. Biney

Autorité du Bassin de la Volta

Fax : + 226 50376486

cbiney@gmail.com

www.abv-volta.org



Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Une approche originale pour l'implication des usagers

Le bon fonctionnement de la GIRE au sein d'un bassin hydrologique nécessite la participation des usagers à tous les niveaux et à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

Le "comment faire" sur le terrain renvoie très vite à la comparaison des mérites respectifs d'une démarche descendante ou ascendante. Soit l'administration centrale prend des décisions et vient les expliquer sur le terrain, soit des individus dynamiques s'associent pour mener à bien des actions au niveau local et se fédèrent pour donner progressivement une ampleur régionale, voire nationale, à leur action.

La méthode purement descendante, couramment pratiquée, a depuis longtemps montré ses limites et a abouti à des échecs retentissants. La méthode purement ascendante est vite mise en échec par la force et/ou l'inertie des systèmes étatiques.

Clé du succès, le défi à relever consiste à trouver le point de rencontre des deux démarches pour offrir toutes les garanties de pérennité, en particulier lorsque l'on est confronté, comme c'est le cas dans le Bassin du Fleuve Sénégal, aux effets indésirables sur l'environnement de certains aménagements.

Dans un programme pilote, sur cofinancement des Pays-Bas et de la Banque Mondiale, venant en appui au projet OMVS GEF / BFS de préservation de l'environnement du Fleuve Sénégal, une démarche originale est en cours d'expérimentation dans trois zones au Mali, en Mauritanie et au Sénégal.

Elle vise, à partir de la mobilisation des populations locales autour de la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles à leur disposition, à les amener naturellement à se positionner comme acteurs à part entière en mesure d'assurer la maîtrise de ces ressources, à défendre leurs intérêts spécifiques et à s'impliquer dans les instances de concertation et de prises de décision à travers leur adhésion aux "Associations d'Usagers" et "Comités Locaux de l'Eau".

La création de ces instances résulte autant de la volonté des populations riveraines et des acteurs locaux que de la politique institutionnelle décidée au niveau des Etats pour la structuration de la GIRE à l'échelle du bassin.

Les premiers résultats obtenus pour la mobilisation des associations d'usagers et leur compréhension des enjeux sont très encourageants. Un élargissement de la méthode d'intervention et d'appui à l'échelle régionale est à l'étude.

Marie-Christine Rouvière

Dominique Fougeirol

BURGEAP

Fax : +33(0)1 46 10 25 49

d.fougeirol@burgeap.fr

www.burgeap.fr

Une réforme institutionnelle pour relever les défis de l'avenir

L'OMVS est un outil de coopération remarquable, disposant d'un cadre juridique et institutionnel éprouvé et stable, affichant des résultats concrets, bénéficiant d'un engagement politique fort. Elle a notamment développé deux ouvrages communs :

- ◆ **Le Barrage anti-sel de Diama**, pour permettre le développement des cultures irriguées dans la vallée ;
- ◆ **Le Barrage de Manantali**, pour la gestion des crues, la régulation des débits en aval, pour la production d'énergie, les cultures irriguées et la navigation fluviale.

L'OMVS a prouvé sa capacité à mobiliser ses partenaires pour concevoir et réaliser des projets de grande envergure qu'aucun des Etats, pris individuellement, n'aurait pu mener à bien.

Mais elle a aussi un potentiel pour faire plus et se doit de relever de nouveaux défis, tels que l'intégration de la Guinée, la mise en œuvre de la Déclaration de Nouakchott, de la Charte des Eaux et d'une véritable Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), ainsi que le développement de la navigation et des nouveaux projets hydroélectriques de deuxième génération.



Sur financement de la Banque Mondiale et à la demande de l'OMVS, l'Office International de l'Eau (OIEau) a formulé des recommandations de réforme institutionnelle. A partir d'une analyse fonctionnelle complète, la proposition se concentre sur :

- ❖ l'amélioration de la gouvernance du Système OMVS, tant au niveau du Haut Commissariat que des sociétés de gestion des barrages ;
- ❖ la recherche d'une meilleure cohérence institutionnelle, organisationnelle et économique ;
- ❖ l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

La réforme proposée permet :

- une meilleure adéquation entre les ressources et les tâches à réaliser ;
- une diminution des coûts pour réduire la pression sur les Trésors Publics des Etats ;
- la création de capacités propres d'investissement dans les secteurs prioritaires définis par les Etats ;
- la gestion transparente et cohérente des ressources financières de l'Organisation.

La réforme est par ailleurs conforme aux textes constitutifs de l'Organisation, rapidement et facilement applicable, potentiellement en 12 mois, d'un coût économique et social tout à fait acceptable, évolutive en fonction des développements techniques, économiques et institutionnels des prochaines années.

Mohamed S. MERZOUG

OMVS

mohamed.merzoug@omvs.org

www.omvs.org

Alain BERNARD

OIEau

a.bernard@oieau.fr

www.oieau.org



Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

Audit Institutionnel

La Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) a demandé à l'Office International de l'Eau (OIEau) de préparer les termes de référence d'un Audit Institutionnel, qui est une priorité tant du Secrétariat Général de la CICOS que des Etats-Membres.

L'étude proposera à cet effet les modifications ad hoc pour que le schéma institutionnel, ainsi que les organes de l'institution, soient opérationnels et performants dans la durée, avec une orientation vers le développement durable du Bassin pour le bien-être des populations riveraines.

Les termes de références, qui ont été validés lors de la session du Comité des Ministres de novembre 2009,

définissent le cadre de l'étude et ses objectifs spécifiques :

- ◆ Analyser les causes premières des difficultés institutionnelles rencontrées par la CICOS au cours de ses deux derniers exercices ;
- ◆ Identifier plusieurs scénarios relatifs aux liens avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont la CICOS est une Institution spécialisée ;
- ◆ Proposer un mécanisme de financement durable dans la perspective de l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme de la CEMAC à compter de 2013 ;
- ◆ Examiner les possibilités de rattachement de la CICOS à la Communauté Economique des Etats de

l'Afrique Centrale (CEEAC) du fait de la présence de la République Démocratique du Congo et de l'éventuelle adhésion de nouveaux pays ;

- ◆ Permettre la mise en œuvre opérationnelle de l'Additif au mandat de la CICOS étendant ses compétences à la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), notamment en ce qui concerne le développement institutionnel et le renforcement des capacités ;
- ◆ Identifier l'opportunité et la place d'un Observatoire du Bassin ;
- ◆ Proposer une forme d'implication responsable des acteurs du Bassin (Pouvoirs Publics, opérateurs privés et organisations socio-professionnelles, usagers, ONG, organisations de la société civile).

Les résultats de cette étude sont attendus au premier semestre 2010.

CICOS

cicos_inst@cicos.info

www.cicos.info



Bassin du Lac Tchad

De nouvelles perspectives pour la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a maintenant un nouveau Secrétaire Exécutif, manager de formation et d'expérience, le Dr Abdullahi Umar Ganduje, nommé en mai 2009, ainsi qu'un Directeur Général des Opérations, un Directeur Général de l'Administration et des Finances et un Observatoire du Bassin.

Un contrat pour l'étude de faisabilité du projet de transfert d'eau de l'Oubangui au Lac Tchad, a été signé le 16 juillet 2009 avec le Consultant CIMA International.

Les études dureront 23 mois, en étroite collaboration avec la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), pour répondre aux préoccupations environnementales de cette organisation amie.

Le Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (PROBEDALT), d'un montant total de 60 millions d'Unités de Compte, dont 50 % assuré par un don de la FAD, a également démarré.

L'Initiative du Bassin du Lac Tchad pour la réduction de la vulnérabilité et des risques liés aux IST/VIH/SIDA, mise en place en 2005, est également sortie des méandres administratifs et se déploie effectivement sur le terrain depuis juin 2009.

Avec l'entrée effective de la Libye comme 6^{ème} Etat-Membre, on se met à rêver en rose à la CBLT, en se disant que rien ne sera plus comme avant.

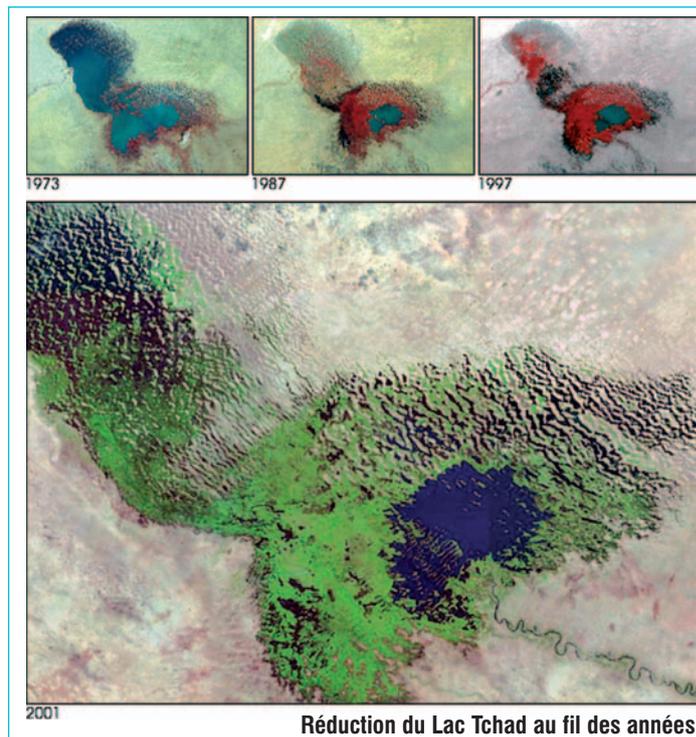
Et même si ce n'est pas demain que le Lac Tchad retrouvera son extension antérieure, assurément un avenir se dessine.

Alex Blériot MOMHA

Commission du Bassin du Lac Tchad
Fax : (+235) 252 41 37
amomha@yahoo.fr - lcblc@intnet.td



www.lakechadbc.org



Afrique

Mali

Le programme Térékolé - Kolimbiné - Lac Magui pour une gestion durable des ressources en eau

Depuis 2007, l'Agence de l'Eau française Artois-Picardie soutient financièrement et techniquement un programme de 4 ans (2007-2010), développé par l'ONG "Groupement de Recherche et de Développement Rural" (GRDR) dans la Région de Kayes au Mali. Ce programme a pour objectif d'accompagner les acteurs locaux maliens dans une démarche globale et intégrée de gestion de leurs ressources naturelles dans le Bassin Versant Térékolé - Kolimbiné - Lac Magui (TKLM).

D'un montant de 850.000 €, ce programme est animé par le GRDR, avec le soutien de l'Union Européenne, de la Fondation Ensemble, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Restauration des Cours d'Eau (SIARCE) et des trois Communes pilotes (Sandaré, Marintoumania et Koussané).

Le Bassin Versant du TKLM est un vaste territoire transfrontalier entre la Mauritanie et le Mali.

Les changements climatiques et la pression des activités humaines limitent la disponibilité de la ressource en eau et tendent à dégrader le potentiel productif de la région (érosion, désertification).

Les conditions de vie des populations rurales se précarisent.

C'est pourquoi, le GRDR, en collaboration avec les populations locales, a développé un programme de gestion concertée, qui vise à maîtriser les eaux de surface, afin d'exploiter tout au long de l'année la ressource venant des précipitations concentrées sur des périodes courtes.

Des instances de concertation à l'échelle communale d'abord, puis villageoise, composées d'élus et des représentants de la société civile, ont été créées pour participer pleinement à la mise en œuvre du programme. Les décisions relatives aux ouvrages hydrauliques ont été prises en Assemblées Communales.

L'implication continue de l'ensemble des acteurs locaux à toutes les étapes de mise en œuvre du programme a abouti à créer une synergie forte entre le GRDR, le Conseil Communal et la population.

Les élus maliens et les Instances de concertation Locales ont été formés à la gestion et à la gouvernance locale de l'eau.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie apporte également son soutien à l'organisation de missions d'échanges entre élus du Nord et du Sud.

Géraldine AUBERT

Agence de l'Eau Artois-Picardie
G.AUBERT@eau-artois-picardie.fr

www.eau-artois-picardie.fr



Signature d'un protocole d'accord de coopération entre l'Agence de Bassin du Fleuve Niger (Mali) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (France)

L'Agence de Bassin du Fleuve Niger au Mali et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en France entretiennent, depuis plusieurs années, des échanges réguliers et fructueux, notamment dans le cadre du projet UNESCO Loire-Niger.

Ces deux Agences ont souhaité consolider leur partenariat par la signature d'un accord de coopération pour le développement d'actions communes dans le domaine de la GIRE et de la coopération décentralisée.

Cette signature s'est déroulée le 16 juillet 2009 à Bamako (Mali), sous la Présidence du Professeur Tiémoko SANGARE, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali, et en présence de M. Bruno DETANGER, Vice-Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne, et de son Excellence M. l'Ambassadeur de France au Mali.

Le protocole signé par MM. Hamadou DIAKITE et Noël MATHIEU, Directeurs des 2 Agences, définit les dispositions pratiques de cette coopération (domaine de compétences, actions envisagées, suivi du protocole, ...) sur la base de principes d'égalité et de bénéfice mutuel.

Très rapidement, un Directeur malien sera reçu à Orléans à l'automne 2009, pour se familiariser avec le système français de redevances de bassin, un expert français effectuera une mission sur le problème de traitement des effluents de teintureries à Bamako et Angers-Métropole financera le projet d'alimentation en eau de Moribougou.

Un bilan des engagements et actions de ce partenariat sera tiré à l'issue des deux premières années d'application.

Michel STEIN

Chargé de Mission International
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
michel.stein@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr



Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)

Bassin du Moyen Bani



Le Bani

Au Mali, le Fleuve Niger et son système hydrographique constituent un patrimoine naturel exceptionnel.

Le Fleuve Niger et ses affluents, dont le principal est le Bani, arrosent totalement ou partiellement six des huit Régions Administratives du Mali et le District de Bamako.

Dans le souci de sauvegarder le Fleuve et ses affluents et de gérer de façon intégrée les ressources en eau de son bassin versant, **le Mali a créé en 2002, l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)**, rattachée au Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

A ce titre, l'Agence est chargée de :

- protéger les berges et les versants contre l'érosion et l'ensablement,
- préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques,
- renforcer les capacités de gestion des ressources du fleuve,
- promouvoir l'amélioration de la gestion des ressources en eau par les différents usagers,
- contribuer à la prévention des risques naturels (inondation, érosion, sécheresse), à la lutte contre les pollutions et nuisances et au maintien de la navigation sur le fleuve,
- entretenir des relations de coopération avec les organismes techniques similaires des Pays Riverains concernés,
- organiser un mécanisme financier de perception de redevances, auprès des organismes préleveurs et pollueurs d'eau.

Le Mali a adopté la loi n° 02-006 du 31 janvier 2002, portant Code de l'Eau.

Le Plan d'Action GIRE (PAGIRE) est le document de référence national pour la planification d'actions prioritaires et la résolution des problèmes liés à l'eau.

Le Bani, principal affluent du Niger, avec ses 900 km de long, couvre 106.800 km² du Bassin du Niger.

Son bassin touche quatre régions administratives du Mali, dont toute la Région de Sikasso.

L'Antenne de l'ABFN pour le Moyen Bani a été ouverte en juin 2009. Elle a lancé une analyse diagnostic des menaces qui pèsent sur le sous-bassin du Moyen Bani et de ses ressources.

Les objectifs globaux de ce projet sont :

- ➔ de disposer d'un outil d'aide à la décision et à la planification au niveau du sous-Bassin ;
- ➔ d'assurer la mise en place d'un processus actif et participatif de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par :
 - la capitalisation des données sur l'état des lieux du Bani, des affluents et des berges,
 - l'organisation d'un Comité de sous-bassin avec les partenaires locaux du secteur eau,

- l'information de la population sur l'importance de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassin,
- la mise à disposition des documents de projets prioritaires.

La sauvegarde et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Bani revêtent une importance stratégique dans

l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), et dans la lutte contre la pauvreté au Mali.

Soumaïla BERTHE

Chef d'Antenne ABFN du Moyen Bani
Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)
soumaberthe@hotmail.com

www.environnement.gov.ml



"APID-Burkina"

Action Paysanne pour l'Insertion et le Développement "APID" est une Association travaillant au Burkina Faso.

Elle a pour mission de promouvoir le développement durable à travers la réalisation de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement et de l'éducation.

"APID" initie un projet de création de jardins coopératifs pour la production agricole bio-intensive, avec l'application de l'irrigation au goutte à goutte.

APID-Burkina

Action Paysanne pour l'Insertion et le Développement
act.paysanne07@gmail.com



Amérique du Nord

USA

Partenariat entre Universités sur les Eaux Transfrontalières

Le "Partenariat entre Universités pour les Eaux Transfrontalières - UPTW", créé en 2001 avec l'Université

de l'Etat d'Oregon (OSU) comme centre administratif, est un consortium international d'expertise, incluant plusieurs institutions sur les cinq continents, cherchant à promouvoir une culture globale de gestion de l'eau, qui incorpore la paix, la protection de l'environnement et la sécurité.

Ce partenariat apporte non seulement une expertise théorique, mais aussi une expérience pratique, appliquées à la gestion des eaux partagées et représente une somme de connaissances considérables en matière de systèmes sociaux, juridiques, économiques et écologiques, à différentes échelles spatiales.

L'"UPTW" contribue à la paix, à la diminution de la pauvreté, ainsi qu'à une gestion durable des bassins transfrontaliers.

L'"UPTW" organise des ateliers de travail visant à développer les compétences.

L'une des publications les plus récentes du Partenariat est une série de 5 rapports continentaux intitulée "Vulnérabilité et Résilience Hydro-Politique des Eaux Internationales".

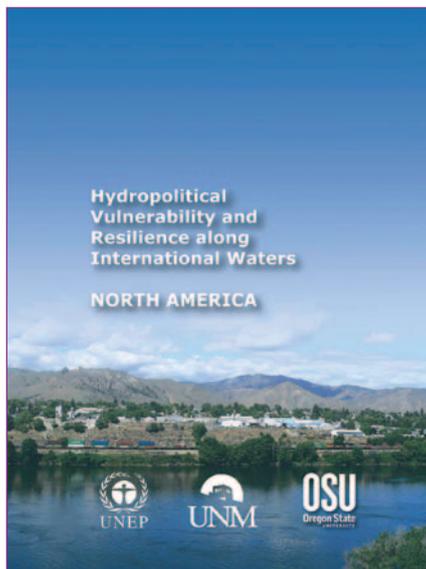
Cette série fait partie de la collection du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Division d'Evaluation et d'Alerte Rapide (UNEP-DEWA).

Les versions électroniques de cette série sont disponibles sur le site Internet de l'"UPTW".

Lynette de Silva

Program in Water Conflict Management and Transformation
Oregon State University
Fax : (541) 737-1200
desilval@geo.oregonstate.edu

<http://waterpartners.geo.orst.edu>



Canada

"Rendez-Vous International sur la Gestion Intégrée de l'Eau" Sherbrooke - Québec - Canada - 1 - 3 juin 2009

550 participants ont pris part au "Rendez-vous International sur la Gestion Intégrée de l'Eau", qui s'est tenu du 1^{er} au 3 juin 2009.

L'événement a été organisé conjointement par le Conseil de Gouvernance de l'Eau des Bassins Versants de la Rivière St-François (COGESAF) et le

Centre Universitaire de Formation en Environnement de l'Université de Sherbrooke (CUFE).

30 ateliers ont réuni 95 conférenciers sur les thèmes des outils de planification et de gouvernance, des grands enjeux de la gestion de l'eau, des actions en milieu agricole, des outils

de caractérisation et de diagnostic et sur l'information et la concertation.

18 animateurs bénévoles ont assuré le bon déroulement des ateliers.

M. Riccardo Petrella a présenté une conférence sur l'importance de l'accès à l'eau sur la planète.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin, a présenté en séance plénière une introduction à la Gestion Intégrée des Bassins dans le monde et a participé en clôture, avec M. Oscar Cordeiro, Secrétaire du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin et Directeur à l'Agence National de l'Eau (ANA) du Brésil et M. Normand Cazalais, préfigurateur du Réseau Nord Américain des Organismes de Bassin (ROBAN), à une table ronde sur la Gestion des Fleuves Transfrontaliers mondiaux.

Jacinthe Caron

Coordinatrice du Rendez-Vous International sur la Gestion Intégrée de l'Eau
COGESAF
Tél. : 819-864-1033

www.cogesaf.qc.ca



La séance plénière sur la GIRE dans le monde



www.riob.org

Toutes les informations sont disponibles sur le Web



www.riob.org

Amérique du Nord

La Nouvelle Loi sur l'Eau du Québec

L'eau constitue une des plus grandes richesses du Québec qui, avec ses 4.500 rivières et un demi million de lacs, possède plus de 3 % des réserves mondiales en eau douce.

Les inquiétudes sont nombreuses quant à l'influence des changements climatiques sur la disponibilité de la ressource, notamment dans le Bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent, qui pourraient avoir des impacts importants sur le plan environnemental, économique (prises d'eau, navigation, hydroélectricité, etc.) et social.

Dans ce contexte, l'importance stratégique de la ressource "eau" ira en s'accroissant.

L'Assemblée Nationale du Québec a donc adopté, le 11 juin 2009, la Loi, affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection nécessaire à la gestion durable de l'eau, afin d'assurer la conservation, la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

La Loi confirme :

- le statut juridique des ressources en eau, tant de surface que souterraine, comme ressources collectives,
- le rôle de l'Etat à titre de "gardien" et "gestionnaire" des ressources en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures,
- la gestion intégrée et concertée des ressources et l'importance de gérer sur la base du bassin versant.

La Loi crée le Bureau de la Connaissance sur l'Eau.

Elle met en place les mesures visant la gestion des prélèvements à l'intérieur

des limites hydrographiques fixées par l'Entente sur les ressources en eaux durables du Bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent et visant l'interdiction des dérivations à l'extérieur afin de protéger et conserver les eaux de ce grand bassin versant.

Cette entente a été constituée le 13 décembre 2005 entre les Premiers Ministres du Québec et de l'Ontario et les Gouverneurs des Etats des Grands Lacs (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie et Wisconsin).

La Loi permet au Procureur Général d'intenter, au nom de la collectivité, des recours judiciaires de nature civile contre le responsable d'un dommage environnemental causé aux milieux aquatiques, afin d'obtenir réparation.

Elle subordonne tous les prélèvements d'eau, tant ceux existants que ceux à venir, à une autorisation et limite la période de validité de tous les prélèvements d'eau à 10 ans, sauf exceptions.

La Loi accorde une priorité à l'alimentation en eau potable, la salubrité et la protection des incendies et elle concilie les besoins pour les autres usages, incluant ceux des écosystèmes aquatiques pour le maintien de leur équilibre.

Elle permet de limiter ou de mettre fin à tout prélèvement d'eau pour des raisons d'intérêt public ou pour des motifs environnementaux.

Yvon Maranda, Ph.D.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Fax.: (418) 644-2003
yvon.maranda@mddep.gouv.qc.ca

www.mddep.gouv.qc.ca

Les Organismes de Bassin du Québec se félicitent de la nouvelle législation !

C'est avec grande satisfaction que le **Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ)** a appris l'adoption de la Loi 27, affirmant le caractère collectif des ressources en eau du Québec.

Cette Loi reconnaît enfin la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et sa gouvernance participative, mais également les Organismes de Bassins Versants comme responsables de la planification globale des usages de l'eau par la rédaction du Plan Directeur de l'Eau, sa mise en oeuvre et son suivi.

Cette Loi ouvre toute grande la voie à un arrimage entre les différentes instances qui œuvrent sur le territoire québécois et à une intégration des Plans Directeurs de l'Eau dans les Schémas d'Aménagement et d'Urbanisme des MRC, et dans les Plans Régionaux de Développement Intégré des Ressources et du Territoire (PRDIRT).

La Loi prévoit aussi une gestion intégrée du Fleuve Saint-Laurent. Le **ROBVQ** et les **OBV** comptent travailler en étroite collaboration avec les Organismes qui seront responsables de la gestion du Saint-Laurent sur leur portion de territoire.

Le Président du **ROBVQ** a souligné que "Le Québec est privilégié, gardien de très grandes quantités de ressources en eau.

Cette première Loi sur l'Eau, adoptée par le Gouvernement, respecte la première recommandation du Rapport Beauchamp déposé en 2000. Les Organismes de Bassins Versants se voient confirmer leur légitimité par l'ensemble du Gouvernement Provincial, ce qui est, sans aucun doute, le résultat du travail acharné des Organismes de Bassins Versant depuis leur création".

Le **ROBVQ** et les Organismes de Bassins Versants poursuivent les travaux pour la mise en oeuvre du redécoupage territorial annoncé en mars 2009, ce qui permettra au Québec de gérer l'ensemble de ses ressources en eau, pour la première fois de son histoire, de façon intégrée et concertée sur tout le territoire méridional.

Mathieu Gingras

Responsable du développement
ROBVQ
mathieu.gingras@robvq.qc.ca

www.robvq.qc.ca



Le Fleuve Saint-Laurent à Montréal



Québec 



Amérique du Nord

IDEaux

Pour une Intégration des politiques de Développement, de l'Eau, de l'Aménagement et de l'Urbanisme en faveur des milieux aquatiques

Piloté par le Centre National de la Recherche Scientifique et SOGREAH en France, l'Université Laval et le Comité de Bassin du Gatineau au Québec, "IDEaux" est l'un des onze projets retenus au titre du programme de recherche "Eaux et Territoires" du Ministère français de l'Ecologie, du Cemagref et du CNRS. Il associe un partenariat public-privé franco-québécois.

Les Collectivités Locales se livrent à une forte concurrence pour attirer sur leur territoire ménages et entreprises et le développement urbain est un objectif prioritaire pour chacune d'elle.

Il se traduit depuis les années 1960 par la multiplication des infrastructures linéaires et la création de zones résidentielles, commerciales et industrielles aux franges des villes et en particulier en zones inondables.

En France, entre 1999 et 2006, près de 100.000 logements ont été construits dans les zones inondables de 424 grandes Communes.

Il est prévisible que l'urbanisation progresse au cours des prochaines décennies aux dépens, en particulier, des plaines inondables.

Cette évolution de l'occupation des sols risque à long terme de poser des problèmes de développement urbain (pénurie d'eau, vulnérabilité accrue face au risque inondation, ...), comme c'est déjà localement le cas dans le Sud de la France.

Les premiers résultats des enquêtes menées simultanément en France (Bourbre, Reysouze, ...) et au Québec (Saint-Charles, Gatineau, ...) valident l'hypothèse selon laquelle les pratiques des aménageurs n'évoluent que très lentement.

Le projet "IDEaux" pose la question de l'efficacité des dispositifs actuels de protection contre les inondations et de gestion des eaux.

Christine SIMOENS

Fax : 33 (0)4 76 33 43 82
christine.simoens@sogreah.fr

www.sogreah.fr



ROBAN

Naissance du Réseau Nord-Américain des Organismes de Bassin

Dans le cadre du Colloque International sur "la Gouvernance de l'eau dans les Amériques" de Québec (Canada), s'est tenue, le 15 octobre 2009, l'Assemblée Constitutive du Réseau Nord-Américain des Organismes de Bassin (ROBAN).

Affilié au RIOB, le **ROBAN** entend promouvoir la gestion par bassin versant en regroupant le plus grand nombre possible d'Organismes, qui œuvrent dans cette partie du monde, depuis le

Panama jusqu'à l'Alaska et le Groenland, y compris les Antilles.

A Debrecen (Hongrie), lors de la dernière Assemblée Générale du RIOB en juin 2007, les représentants du Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), MM. Normand Cazalais et Hubert Chamberland, ont reçu le mandat de mener à bien cette opération fort importante dans la vie du RIOB, puisque, jusqu'alors, l'Amérique du Nord n'avait pas de réseau régional.

Le 15 octobre, M. Normand Cazalais, coordonnateur du comité provisoire mis sur pied avec des représentants du Canada, de la France, des Etats-Unis, du Mexique et du Québec pour assurer la création du **ROBAN**, a déclaré que cette Assemblée Constitutive était un "moment historique".

A cette occasion, le **ROBAN** a procédé à l'adoption officielle de ses Statuts et à l'élection de ses Administrateurs.

M. Hubert Chamberland est devenu le premier Président du ROBAN.

Fonctionnant avec trois langues officielles, l'anglais, l'espagnol et le français, le **ROBAN** porte également les appellations de North American Network of Basin Organizations (NANBO) et de Red de Organizaciones de Cuenca de America del Norte (ROCAN).

Son secrétariat est établi dans la ville de Québec.

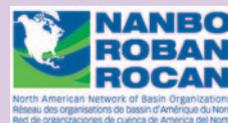


Une présentation officielle du **ROBAN** sera faite lors de la prochaine Assemblée Générale du RIOB à Dakar (Sénégal) du 20 au 23 janvier 2010.

Normand CAZALAI

ROBAN
caznor@videotron.ca

www.monroban.org



L'Assemblée constitutive du ROBAN

Amérique Latine

Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB)

"Assemblée des Organismes de Bassin d'Amérique Latine et des Caraïbes"
Foz do Iguaçu - Parana - Brésil - 18 - 21 novembre 2009



Le Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB) a été créé en août 1998, à Bogota en Colombie. Il est l'un des réseaux régionaux du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). Il regroupe des Administrations et Organismes chargés de la gestion des ressources en eau par bassin hydrographique et des agences de coopération multilatérale impliquées dans la gestion des ressources en eau.

A l'initiative de l'Agence Nationale de l'Eau (ANA) du Brésil, la dernière Assemblée Générale du RELOB s'était tenue à Rio de Janeiro en novembre 2008 et avait réuni 106 délégués, représentant 67 Institutions de 21 pays latino-américains.

Une Assemblée des Organismes de Bassin d'Amérique Latine et des Caraïbes, organisée par le RELOB, s'est tenue à Foz do Iguaçu (Parana - Brésil), du 18 au 21 novembre 2009.

Elle a reçu l'appui d'Itaipu Binacional, du Gouvernement de l'Etat du Parana, du Secrétariat Etatal de l'Environnement et des Ressources Hydriques (SEMA), de COPEL, SANEPAR, de l'Agence Nationale de l'Eau (ANA), du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB), du Forum National des Comités de Bassins Hydrographiques du Brésil (FNCBH) et de l'UICN.

Cette Assemblée s'est tenue en même temps que la 6^{ème} manifestation "Cultivando Agua Buena" et la 7^{ème} Réunion Ibero-Américaine sur le Développement Durable (EIMA).

Cet événement a contribué au renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau en Amérique Latine et aux Caraïbes, par la connaissance et l'échange d'expériences nationales et internationales entre les Organismes de Bassins Hydrographiques.

La 1^{ère} Réunion du Comité Directeur du RELOB s'est également tenue à cette occasion afin d'élaborer la proposition du programme de travail pour les prochaines années.

Edgar Bejarano Méndez

Président du RELOB
direccion_general@car.gov.co

Matilde Somarriba

Vice-Présidente du RELOB
matilde.somarriba@una.edu.ni

Dalto Favero Brochi

Secrétaire Technique du RELOB
dalto.favero@agua.org.br

www.ana.gov.br/relob



Stratégie régionale de gestion de bassins versants en Amérique Centrale

Sur la période 2006-2010, le Programme Régional de Réduction de la Vulnérabilité et de la Dégradation de l'Environnement (PREVDA) met en pratique une stratégie de réduction des risques liés à l'eau, basée sur la planification territoriale et la gestion de bassins versants (GIRH - Gestion de l'Environnement - Gestion des Risques).

Trois agences régionales du Système d'Intégration Centraméricain sont directement concernées : le Centre de Coordination pour la Prévention des Désastres Naturels en Amérique Centrale (CEPREDENAC), la Commission Centraméricaine de l'Environnement et du Développement (CCAD) et le Comité Régional des Ressources Hydrauliques (CRRH). Dans ce contexte, le CRRH, chargé des questions concernant l'eau et le climat, est appuyé par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) qui, depuis 2007, a

détaché un assistant technique au sein de l'Institution pour travailler notamment sur le développement de la GIRH. Les quatre axes de travail sont :

- 1 l'intégration régionale et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- 2 l'harmonisation régionale des instruments normatifs et de régulation ;
- 3 la gestion des connaissances, la formation, la communication et les systèmes d'information ;
- 4 des initiatives locales de gestion de bassins versants de la région.

Le Programme bénéficie d'un financement total de 24,299 MEuros, dont 20 millions d'Euros des fonds de coopération régionale de l'Union Européenne.

Les projets en cours visent l'amélioration des conditions biophysiques des bassins versants et des capacités institutionnelles.

La stratégie du PREVDA est basée sur la participation active des acteurs, le renforcement des organisations sociales existantes, la réorientation des ressources financières en priorité vers les familles rurales les plus pauvres, la priorisation de projets communautaires productifs et la mise en place d'activités de formation.

Il encourage la co-responsabilité, le co-financement, l'adoption de méthodes de résolution de conflits et de négociation par les groupes d'intérêt et l'application d'une vision d'équité homme/femmes et de multiculturalisme.

Les bénéficiaires directs de ce programme sont les gouvernements locaux, avec l'appui d'ONG expertes du domaine. Les municipalités montrent un engagement et une forte capacité exceptionnelle pour assumer des rôles et des fonctions de pilotage qui, dans cette partie du monde, sont traditionnellement l'exclusivité des Ministères concernés et des Organisations Non Gouvernementales.

Guillaume Paquet

Conseiller auprès du CRRH
Fax : +506 2296 0047
gpaquet.coopfr@gmail.com



Amérique Latine

Mexique

23^{ème} Convention annuelle de l'ANEAS

L'Association Nationale des Entreprises d'Eau et d'Assainissement du Mexique (ANEAS), créée en 1992, regroupe environ 1.200 Membres parmi les opérateurs ou prestataires publics ou privés de services d'eau et d'assainissement municipaux, les Commissions d'Etats sur l'Eau, les entreprises commerciales, les fournisseurs de services, d'équipements et de produits, etc. Elle entretient des relations de coopération avec de nombreuses Institutions à différents niveaux.

Consciente de la nécessité d'intégrer le thème de l'eau dans l'agenda national, régional et international, l'Association organise, depuis 23 ans, l'événement le plus important pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le pays et la région.

La Convention Annuelle de l'ANEAS rassemble des Autorités des trois niveaux de Gouvernement, des univer-



Inauguration de la Convention 2009 par le Président du Mexique

sitaires, des exposants de produits, de biens et de services, ainsi que des experts de l'eau potable et de l'assainissement des compagnies du pays, qui desservent près de 90 % de la population nationale.

Le Président de la République Mexicaine y participe, ainsi que des représentants des Ministères concernés et des Institutions Internationales en relation avec l'ANEAS.

La Convention est organisée chaque année dans un Etat différent du Mexique ; en 2009 elle s'est tenue au Léon, à Guanajuato.

Le programme traite, chaque fois, les sujets les plus urgents du secteur de l'eau potable et de l'assainissement de la région américaine. Cette année, les thèmes traités ont été le rôle des associations, la prospective des services, la législation, la réglementation, le sys-

tème financier de l'eau, l'importance des gouvernements locaux et la gestion intégrée des services.

L'EXPO-ANEAS 2009 a regroupé plus de 400 stands, se transformant en une plate-forme d'exposition des produits et des techniques de pointe.

L'ANEAS se joint au travail des organisations, telles que le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), qu'elle soutient en Amérique Latine, et souhaite un plein succès au RIOB pour sa prochaine Assemblée Générale Mondiale à Dakar (Sénégal), en 2010.

ANEAS

Asociación Nacional de Empresas de Agua y Saneamiento de México
Fax : (52) (55) 5543 6605
aneas@aneas.com.mx

www.aneas.com.mx



Chili

Les entreprises de bassin de la Région de l'Atacama

Dans la Région de l'Atacama, à 800 km au Nord de Santiago du Chili, les vallées formées par les Fleuves Copiapó et Huasco frisent l'extrême aridité du désert.

Ces fleuves sont alimentés par les faibles ressources en eau disponibles. Des conditions climatiques spéciales permettent toutefois une agriculture d'exportation performante, qui, avec l'exploitation minière et la pêche, constituent le moteur de croissance de la Région.

Cette situation a permis, jusqu'à présent, le développement de la région et d'importants centres urbains comme Copiapó et Vallenar entre autres.

La continuité de ce développement est toutefois soumise à la consolidation d'un système de gestion de l'eau approprié pour faire face à la diminution des réserves d'eau souterraine ainsi qu'à la croissance continue de la demande.

Les restrictions d'eau représentent une menace potentielle sérieuse pour les

activités de production, d'extraction minière et pour l'alimentation des populations.

La faible disponibilité de l'eau face à la demande croissante conduit à des situations de forte concurrence et de conflit sur l'accès à cette ressource.

La Direction Générale des Eaux (DGA) du Ministère des Travaux Publics et la Commission Nationale de l'Environnement (CONAMA), ainsi que le Gouvernement Régional d'Atacama, assurent dans la région la promotion de la Stratégie Nationale de Gestion de Bassin du Chili : **trois Bassins (Baker, Rapel et Copiapó) ont été choisis pour la création d'Organismes de Bassin Pilotes. Des organismes appelés "Entreprises d'Eau" existent déjà dans le Bassin de Copiapó.**

Un Comité Interministériel de Politique sur l'Eau a été aussi récemment créé.

Etant donné la nécessité d'impulser une stratégie régionale coordonnée entre les acteurs locaux pour atteindre ces objectifs, le Centre d'Innovation Environnementale d'Atacama (CTA), appartenant à la Fondation du Chili et financé par le Gouvernement Régional d'Atacama, conseille, en première instance, la création ou un processus de renforcement des entreprises d'eau, tant dans le Bassin de Copiapó que dans celui de Huasco. Ces entreprises sont les bases qui permettront la création de véritables Organismes de Bassin.

C'est une avancée importante au Chili.

Axel C. Dourojeanni

Chef de Projet - GIRe - Fondation du Chili
axeldouro@hotmail.com



Le désert d'Atacama

Amérique Latine

Argentine

Haut Bassin du Río Carcarañá

Méthodologie pour la détermination du débit environnemental

Afin de définir les débits environnementaux nécessaires pour fournir un apport adéquat en quantité et en qualité

et garantir l'utilisation durable des ressources en eau, le Bassin Pilote du Río Carcarañá, situé dans les Provinces de

Cordoba et Santa Fe, a été retenu par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, car il présente tous les types de perturbations d'origine humaine liées à l'utilisation des ressources en eau.

Les objectifs généraux de cette expérimentation interdisciplinaire peuvent être résumés comme suit :

- élaborer des guides et les critères d'introduction des flux environnementaux dans la réglementation,
- démontrer sa valeur dans la planification des ressources en eau,

- structurer un système de gestion et de conservation des ressources, qui intègre les institutions publiques et privées des localités du bassin.

Dra.Ing. Nora Pouey

CURIHAM

Universite Nationale de Rosario

Fax : 54 341 4808541

nora@fceia.unr.edu.ar

www.fceia.unr.edu.ar

Le Río Carcarañá



Création de l'Autorité de Bassin du Río Matanza Riachuelo

Le Secrétariat de l'Environnement et du Développement Durable a présenté en août 2006 un Plan Intégré d'Assainissement de l'Environnement pour le Bassin du Matanza Riachuelo, dont l'un des axes fondamentaux est l'instauration d'une Autorité de Bassin.

La Loi, qui crée l'Autorité de Bassin, est une loi "nationale" basée sur un système d'accords avec les juridictions concernées, sans "intervention" fédérale, afin de contribuer à l'établissement et à la mise en œuvre d'une réglementation environnementale pour une zone concernée, en se basant sur le principe de la gestion intégrée de bassin.

Il s'agit de mettre en place une coordination "effective" à travers l'application du principe de subsidiarité.

Il n'y aura pas de "substitution" aux Autorités locales du bassin, mais leur renforcement, conformément à la législation préexistante pour, principalement, assainir le bassin.

L'Autorité de Bassin ne sera pas autorisée à appliquer des pénalités propres

aux juridictions existantes, ni à s'approprier des ressources financières venant de la collecte des impôts, taxes, amendes locales, etc. L'Autorité de Bassin peut, cependant, exiger des mesures préventives, afin d'éviter l'aggravation des dommages causés à la santé de la population et à l'environnement, dûment justifiées du point de vue scientifique.

Le modèle élaboré pour l'Autorité de Bassin implique une coopération pour surmonter les obstacles qui ont historiquement empêché de traiter les causes et les conséquences de la pollution dans le passé.

Le budget de l'Autorité de Bassin provient de fonds publics, ainsi que du droit de collecte des taxes pour les services qu'elle apporte. L'Autorité peut être l'organisme d'exécution de prêts internationaux, tel que le prêt de 250 millions de dollars de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), et elle négocie actuellement la première tranche d'une ligne de crédit d'environ 700 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale.

La Loi 26.168 crée aussi le "Fonds de Compensation Environnementale", qui sera géré par l'Autorité de Bassin et permettra de traiter les conséquences de la pollution et de mettre en œuvre des plans de préservation et de restauration.

Le Secrétariat de l'Environnement et du Développement Durable a aussi élaboré une stratégie de lutte contre la pollution dans le Bassin du Matanza Riachuelo.

Elle a été communiquée à la Cour Suprême et doit maintenant être mise en application : c'est le défi à relever par l'Autorité de Bassin du Matanza Riachuelo.

Dr. Alejandro Rossi

Autorité de Bassin du Matanza Riachuelo

(ACUMAR)

www.acumar.gov.ar



Le Río Matanza Riachuelo



Amérique Latine

Brésil

REBOB Réseau Brésilien des Organismes de Bassin

Le Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB), créé le 1^{er} juillet 1998, est une association régionale d'institutions de bassin hydrographique. Ses objectifs principaux sont de représenter les intérêts communs de ses Membres et de promouvoir l'échange d'expériences entre eux.

Il fait la promotion du recouvrement des coûts de l'utilisation de l'eau et de la création de systèmes de gestion des ressources en eau véritablement décentralisés.

Le Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH) a été créé en 1998 et le REBOB y a obtenu un siège comme représentant des Organismes de Bassin Hydrographique.

Les objectifs proposés par le REBOB ont été atteints : le système de Gestion des Ressources en Eau du Brésil existe depuis 1997 et la fondation du REBOB a stimulé les Comités de Bassin, qui se sont organisés au niveau national en 1999, dans la ville de Ribeirão Preto, Etat de São Paulo, Brésil. Avec l'appui total du REBOB, s'est créé le Forum National des Comités de Bassin Hydrographique et les liens entre les deux organisations se sont renforcés au cours des années.

L'organisation est membre du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB).

Depuis sa création, le REBOB a participé à des événements nationaux et internationaux et a promu des rencontres régionales pour le renforcement des organismes existants et la création de nouveaux dans les Etats de São Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, Santa Catarina, Bahia, Rio Grande do Sul et dans le District Fédéral. Il a participé à l'Expo de Saragosse, qui s'est tenue en Espagne en 2008.

En 2009, le REBOB a travaillé au renforcement des réseaux (REBOB, RELOB, RIOB) et à la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau auprès de la société civile, afin d'arriver à la constitution de nouveaux Comités de Bassin Hydrographique.

Francisco Carlos Castro Lahóz

Président du REBOB
francisco@agua.org.br

www.rebob.org.br



Consortium PCJ : 20 années de lutte



La base des activités du Consortium PCJ est la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Conjointement avec les Préfectures, les services d'assainissement et les entreprises concédées travaillent à augmenter

Le Consortium Inter-municipal des Bassins des fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiá (Consortium PCJ)

- Brésil - a eu vingt ans cette année : avec une longue histoire de travaux et de réalisations dans sa région, principalement dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Aujourd'hui les Bassins PCJ ont organisé un système complexe et opérationnel de gestion des ressources en eau avec trois Comités de Bassin unis et forts et des outils de gestion opérationnels. Le Consortium PCJ a eu un rôle très important dans ce processus et il exerce des fonctions d'Agence de l'Eau, comme Organisme Délégué par les Comités PCJ.

La redevance sur l'utilisation de l'eau, un des principaux instruments de gestion, a été instaurée depuis 2006 dans la région, se transformant ainsi en source de financement, principalement dans le secteur de l'assainissement. Depuis vingt ans, le taux de traitement des eaux usées domestiques est passé de 3 % à 45 %, avec la perspective d'arriver à 70 % au cours des cinq prochaines années.

L'une des préoccupations concerne l'approvisionnement en eau, avec des perspectives d'augmentation de la demande locale, car les Bassins PCJ approvisionnent à 50 % la région métropolitaine de São Paulo et on espère que les résultats des études sur le Schéma Directeur des Ressources en Eau résoudront ce problème pour la Macrométropole Paulista, ainsi que pour toute la région.

le traitement des eaux usées, diminuer les pertes en eau dans les systèmes de distribution et améliorer la réutilisation de l'eau. Le Consortium PCJ s'efforce aussi de promouvoir la protection des sources, l'éducation environnementale, des projets sur les déchets solides, entre autres actions.

Le Consortium PCJ est devenu un Organisme de Bassin des plus respectés au Brésil avec une reconnaissance au niveau international.

Les travaux du Consortium PCJ durant ces vingt dernières années montrent qu'il a les capacités d'exercer aussi les fonctions d'Agence de l'Eau pour le Comité PCJ Fédéral.

Membre titulaire du Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH), il représente les Consortiums et les Associations Inter-municipales de Bassin Hydrographique, exerce la Présidence du Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB) et le Secrétariat Technique du Réseau Latino-américain des Organismes de Bassin (RELOB).

Dalto Favero Brochi

Secrétaire Exécutif - Consortium PCJ
Tel./Fax: (19) 3406-4043
dalto.favero@agua.org.br

www.agua.org.br



Amérique Latine

Brésil

Bassins du Rio das Balsas et du Rio São Valério

Les bassins versants du Rio das Balsas et du Rio São Valério sont situés dans des régions très peu peuplées du Cerrado brésilien, dont le principal atout est la nature encore préservée. Le bassin du Rio das Balsas fait partie du Parc Naturel du Jalapão, qui est le principal pôle d'attraction touristique de la région et où le tourisme écologique est en forte croissance.

En 2001 a été créée, par décret présidentiel, la Réserve Ecologique Serra Geral do Jalapão, une des plus vastes du pays, avec une superficie de 716.306 hectares. L'accès y est totalement interdit à l'homme, à l'exception

de programmes de recherche scientifique autorisés par le Gouvernement Fédéral. Ce dernier considère cette zone comme prioritaire pour la préservation de la biodiversité brésilienne.

Il existe 13 projets de construction de centrales hydroélectriques dans le bassin versant du Rio das Balsas.

A ce stade des études préliminaires et d'achat des terrains pour leur construction, la population de la région, peu informée mais consciente des problèmes liés à ces projets, est très inquiète.

A l'initiative du Centre d'Appui à l'Agriculture Familiale et à l'Economie Solidaire du Territoire du Jalapão, une péti-

tion a été rédigée, s'opposant à toute construction de centrale hydroélectrique dans la région.

Le slogan pour cette campagne est **"l'énergie du Jalapão est différente"** : il fait allusion au dynamisme de la population pour rechercher de nouveaux modes de développement, qui soient respectueux de l'environnement (artisanat, agriculture écologique, apiculture, tourisme écologique, etc). Selon certains, l'hydroélectricité en fait partie. Selon d'autres, la construction de centrales sur le Rio das Balsas et ses affluents est totalement incompatible avec le tourisme écologique.

Un projet est en cours d'étude pour promouvoir une concertation entre toutes les parties prenantes de ce conflit, afin de définir quelles seront les priorités du Schéma Directeur de Bassin. Celui-ci sera soumis ensuite à l'approbation de la population avant d'être remis au Secrétariat d'Etat chargé de la Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement de l'Etat du Tocantins.

Belizario Franco Neto

Directeur des Ressources en Eau
Secrétariat des Ressources en Eau
et de l'Environnement

www.recursohidricos.to.gov.br

Equateur

FONAG :

Un fonds pour la conservation et la protection de l'eau

La partie inter-andine de la Province de Pichincha (Bassin de Quito) est l'une des régions les plus peuplées de l'Equateur et affronte de graves problèmes de pénurie, de concurrence ou de pollution de l'eau.

Les aquifères entourant Quito fournissaient une grande partie de l'eau potable de la population. Cependant, la détérioration des puits a conduit à recourir à des transferts d'eau à partir des bassins de la région amazonienne pour l'eau potable de Quito qui provient des fleuves Antisana, Oyacachi et Papallacta et pour l'irrigation de Tabacundo et de Cangagua. La situation a empiré en raison d'une crise profonde dans la gestion nationale des ressources en eau.

Le "rapport préliminaire du Programme de suivi de la qualité de l'eau dans le Bassin de Guayllabamba", publié en 1999 par la Direction de l'Environnement de la Zone Métropolitaine de Quito, a conclu que tous les sous-bassins montrent des indices bactériologiques, qui rendent dangereuse la consommation de l'eau brute par les populations.

Le Fonds pour la Protection de l'Eau (FONAG) a été créé pour contribuer à résoudre ces problèmes : il s'agit d'un mécanisme économique-financier, permanent et stable, basé sur un fonds patrimonial, dont les bénéfices sont investis pour financer des activités de conservation des sources qui approvisionnent en eau les populations et l'économie de la Zone Métropolitaine de Quito.

Les objectifs du **FONAG** sont la préservation des sources d'eau par le contrôle des activités polluantes, la protection de la biodiversité environnante, la conservation et la restauration de la couverture végétale et le reboisement autour des sources et dans les zones riveraines des fleuves des hauts bassins, dans le cadre de politiques sociales pour soutenir et favoriser la réduction de la pauvreté et pour créer des liens entre conservation et développement.

Le **FONAG** attribue des donations aux agences locales spécialisées, afin de formuler et mettre en œuvre des projets favorisant ses objectifs.

Des crédits d'équipement seront rendus disponibles dans une deuxième étape.

Le **FONAG** est alimenté par le paiement des services environnementaux fournis par les bassins des fleuves approvisionnant la ville et à partir de contributions spécifiques prélevées sur les factures d'électricité et d'eau.

Le **FONAG** doit maintenant :

- ❖ assurer l'exécution technique des programmes et des projets,
- ❖ créer des indicateurs pour mettre en évidence, de façon claire et compréhensible, les bienfaits de la protection de l'eau,
- ❖ rendre compte aux usagers de l'eau de l'utilisation des fonds ;
- ❖ expliciter le montant de la contribution des usagers de l'eau pour permettre la croissance du Fonds.

Les ressources financières du FONAG proviennent ainsi des usagers et ne dépendent pas de financements étrangers ni gouvernementaux.

A long terme, le Fonds garantit la durabilité des interventions et des programmes de protection des sources.

Les plans d'action du Fonds sont élaborés de manière participative avec une forte appropriation par les acteurs.

Le **FONAG** n'intervient qu'en complément des autres financements locaux.

Pablo Lioret

Secrétaire Technique du FONAG,
p.lioret@hotmail.com

www.fonag.org



Pacifique - Asie

Australie



Le 12^{ème} Riversymposium International, organisé du 21 au 24 septembre 2009, au Centre d'Exposition et de Convention de Brisbane, a eu pour thème : "les fleuves, de leur source à la mer".

Le programme 2009 comportait des présentations sur des pratiques innovatrices et des études de cas du monde entier et un vaste éventail de perspectives sur la gestion des fleuves pour la santé des personnes et des écosystèmes. Comme la sécheresse et les inondations ont eu des impacts majeurs sur le paysage australien ces dernières années, l'accent a été également mis au niveau national sur les nombreux problèmes que rencontre le Queensland du Sud-Est.

Les études de cas ont été présentées sur le Fleuve Han en Corée, le Fleuve Amour en Russie et le Rhin en Europe.

Environ 150 exposés ont été présentés au cours de 4 jours de débat, portant sur les thématiques suivantes :

- les flux environnementaux,
- les effets amont sur les communautés en aval,
- les eaux urbaines,
- la santé des estuaires,
- la qualité de l'eau - entretien et surveillance,

- la gouvernance et les arrangements institutionnels,
- les marchés de l'eau,
- l'engagement de la communauté,
- l'agriculture et l'eau,
- l'industrie et les fleuves,
- le changement climatique - s'occuper des sécheresses, des inondations et des incertitudes.

Le 12^{ème} Riversymposium international s'est tenu en parallèle du 7^{ème} Congrès Mondial de l'IWA sur la récupération et la réutilisation de l'eau.

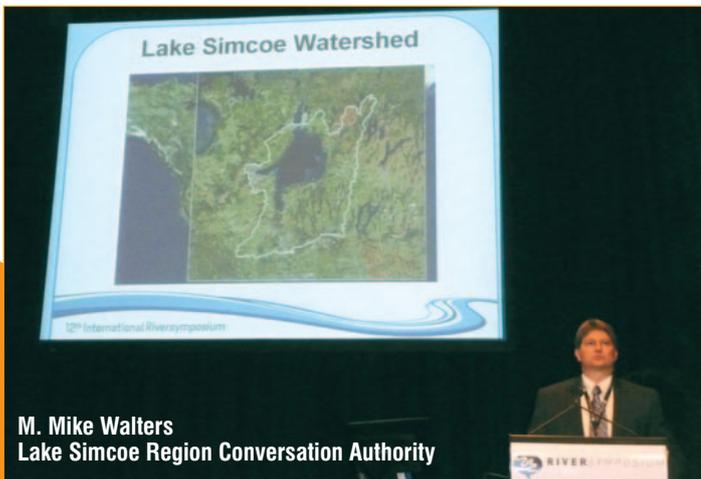
Durant le Riversymposium, quatre prix ont été attribués : le Thiess Riverprize international pour un exemple de gestion de fleuve réussie dans le monde ; le Riverprize national reconnaît un travail exceptionnel réalisé en Australie ; le Prix Sciences de l'Eau pour la Jeunesse récompense un travail post-universitaire sur l'eau et une nouvelle récompense pour des lycéens dans le cadre du "Défi Seq-Eau" des Directeurs d'écoles.

Carla Mathisen

Coordinatrice du Riversymposium
Tél. : +61 7 3123 7766 ext 202
carla@riversymposium.com

www.riversymposium.com

www.riverfoundation.org.au



M. Mike Walters
Lake Simcoe Region Conversation Authority

Commission du Mékong

Forum des partenaires de la "MRC" Chiang Rai - 15 - 16 octobre 2009

Une centaine de participants
venus des quatre pays membres



Pour la deuxième fois, cette initiative de la Commission du MEKONG (Mékong River Commission - MRC) a rassemblé à Chiang Rai en Thaïlande une centaine de participants venus des quatre Pays Membres, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam.

Une délégation chinoise très réactive a également participé.

Le Secrétaire Technique du RIOB, était représenté par le Directeur de la Coopération Internationale de l'OIEau, M. Jean-Louis Millo.

Les objectifs de cette rencontre étaient d'assurer la transparence sur la préparation du Programme de Développement 2011-2015.

Trois thématiques ont été abordées :

- l'impact de l'hydroélectricité,
- le développement de l'irrigation,
- le changement climatique.

Les échanges ont alterné des présentations techniques et des ateliers participatifs ; on peut retenir :

- des présentations par la "MRC" de ses méthodes de planification très abouties et structurées,
- des interventions de groupements locaux, nombreuses et très pertinentes, en particulier sur les questions environnementales, sociales et sur la pêche,

- la demande de collaboration renforcée, présentée par la délégation chinoise.

Quelques chiffres donnent l'ampleur des enjeux : au Laos, 70 barrages sont en projet pour produire de l'électricité et en Thaïlande des projets de transfert d'eau sont prévus vers les régions du Nord-Est.

La capacité actuelle de stockage d'eau en amont (Chine) est de 25 km³ ; en aval dans les 4 Pays de la "MRC", les projets concernent 23 km³ de nouveaux réservoirs.

Il est prévu que la superficie irriguée augmente de 500 000 ha, soit 36 % de la superficie actuelle.

La pêche représente 15 % de la production mondiale en eaux douces, soit 2,6 millions de tonnes par an.

La Commission a insisté sur deux de ses préoccupations actuelles : la nécessaire coordination inter-Etat et l'impact du changement climatique, en particulier sur le delta du Mékong.

Jeremy Bird

Secrétaire Exécutif
Mekong River Commission Secretariat
mrc@mrcmekong.org

www.mrcmekong.org

Chine

Dialogue Union Européenne - Yangtze sur la gestion de bassin à Shanghai



Organisée par la Commission des Ressources en Eau du Changjiang (Yangtze) (CWRC), le Programme UE-Chine sur la Gestion de Bassin (EU-China RBMP) et le WWF, une réunion de concertation de haut niveau sur la gestion de bassin s'est tenue à Shanghai, Chine, le 19 avril 2009, la veille du **Troisième Forum du Yangtze**, qui a été une étape importante pour la promotion de la Gestion Intégrée de Bassin (IRBM) dans le bassin du Yangtze et en Chine.

Des experts et des fonctionnaires de haut niveau de l'Union Européenne et de Chine y ont participé, venant de la CWRC, la Commission des Ressources en Eau du Fleuve Jaune (YRWCC), la Commission des Ressources en Eau de la Rivière des Perles, l'Autorité du Lac

Taihu, les Commissions Internationales pour la Protection du Danube et du Rhin.

Les Secrétaires du RIOB, M. Jean-François Donzier, et M. Martin Walshe, du GWP, ont été invités à présenter des rapports sur leurs activités, lors de cette conférence.

Cette réunion de concertation a mis l'accent sur les échanges et les retours d'expérience sur la promotion de la gestion de bassin dans l'Union Européenne et en Chine et sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau par les Etats-Membres de l'UE.

Un consensus a été atteint pour déclarer que la gestion intégrée de bassin est une approche essentielle pour assurer la sécurité de l'eau, la sauve-



garde des écosystèmes et le développement durable économique et social dans le monde, et que sa mise en œuvre requiert une volonté politique, un engagement à haut niveau, une coopération entre secteurs économiques, une participation de tous les acteurs et un cadre juridique d'appui.

Tous les participants de la conférence ont également plaidé pour le renforcement de la coopération internationale

afin de promouvoir la gestion de bassin et de faire face aux changements climatiques.

Dr. Yang, Guowei

Expert institutionnel du Programme UE-Chine (RBMP)

yanggw1117@hotmail.com

www.euchinarivers.org



4^{ème} Forum International du Fleuve Jaune (IYRF)

Le 4^{ème} Forum International du Fleuve Jaune s'est tenu à Zhengzhou, Chine, du 20 au 23 octobre 2009, sur le thème "civilisation écologique et éthique fluviale".

Le Forum a été organisé autour de sessions techniques sur les thèmes suivants :

- Impacts du changement climatique sur l'environnement et la société ; gestion durable des ressources en eau ;
- Réhabilitation de bassins ;

- Signification scientifique de la civilisation écologique ; gestion moderne et restauration des bassins ;
- Ethique fluviale et assainissement,
- Application des expériences et des nouvelles technologies de gestion des ressources en eau ;
- Gestion des sédiments des fleuves et réservoirs fortement envasés ;
- Transfert des droits sur l'eau, sécurité, environnement, marché de l'eau et économie d'eau.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a été invité à organiser une "session officielle", qui a traité de la mise en œuvre de la GIRE dans les bassins du monde, avec deux thèmes :

- le rôle des Régions / Provinces, des Autorités Locales et des usagers dans la gestion de bassin,
- le financement des Plans de Gestion des Bassins et de leurs Programmes d'Investissements et de Mesures.

Lors de la cérémonie de clôture du Forum, un accord de partenariat a été signé entre M. Laszlo Kothay, Président Mondial du RIOB et M. Li Guoying, Commissaire de la Commission de Conservation du Fleuve Jaune (YRCC).

Les communications de la "session spéciale du RIOB" et les photos du Forum sont disponibles sur le site :

www.riob.org

Yellow River Commission

iyrf@yellowriver.gov.cn

www.yellowriver.gov.cn



Signature de l'accord de partenariat RIOB / YRCC

Lancement du projet pilote du Bassin du Dong Nai

Le Vietnam connaît un développement économique rapide qui lui pose d'importants défis environnementaux.

Dans ce contexte, un mémorandum de coopération a été signé en juin 2007 entre les Ministres Français et Vietnamiens en charge du Développement Durable.

L'année 2009 a permis la concrétisation d'un ambitieux projet de coopération bilatéral dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), qui concerne le Bassin Pilote du Dong Nai.

Il vise à apporter :

- ① **Un appui institutionnel** aux Autorités Nationales en charge de la coordination de la GIRE, financé

par les Agences françaises de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour un montant de 400.000 €, au titre de la Loi "Oudin-Santini" sur la coopération décentralisée.

- ② **Une assistance technique**, financée par le Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, pour l'application et le développement dans le Bassin Pilote du Dong Nai du monitoring des eaux de surface (800.000 €). Elle sera mise en œuvre début 2010 par les bureaux d'études SCE et ASCONIT Consultants.

Le premier temps fort du projet a été le séminaire de démarrage des 20 et 21 octobre 2009 à Hanoï, qui a permis un échange approfondi sur



l'application de la gestion intégrée de l'eau dans les deux pays.

Les concepts de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau y sont utilisés comme référence pour l'analyse du Décret 120, nouvelle législation vietnamienne encadrant la GIRE, depuis sa parution en décembre 2008.

Séance d'ouverture du séminaire

Le déroulement du projet est prévu sur deux années et fera l'objet de nombreuses communications, notamment pour la partie "appui institutionnel".

Michel STEIN

Chargé de Mission International
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
michel.stein@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

Inde

Changement climatique et production de riz

Implication des acteurs dans le bassin du Cauvery

Un important objectif du projet "CLIMARICE" est de contribuer à un meilleur dialogue entre les acteurs, pour répondre aux effets du changement climatique sur la culture du riz dans le Bassin du Cauvery au Tamil Nadu.

Ce projet vise à identifier les intérêts et les priorités des acteurs et à leur fournir des directives pour développer des mesures d'adaptation, afin de soutenir la production de riz, par une compréhension des structures institutionnelles et un meilleur dialogue entre décideurs, scientifiques et agriculteurs.

Le premier atelier d'acteurs a été organisé à TNAU le 12 décembre 2008. Les participants ont discuté les scénarios, identifié les principaux impacts, les mesures d'adaptation et le type de réponses nécessaires pour réduire les risques causés par le changement climatique.

Les agriculteurs ont observé un décalage des températures nocturnes, des moussons erratiques et de nouveaux parasites et maladies. Leurs suggestions pour traiter les événements climatiques extrêmes portent sur l'introduction de nouvelles variétés, d'autres

modèles de culture, une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau, une meilleure programmation de l'allocation de l'eau, l'irrigation par rotation, l'organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation et une aide financière aux agriculteurs.

Ces propositions faites par les acteurs vont être soigneusement évaluées afin d'élaborer les stratégies d'adaptation, comprenant :

- la construction de réservoirs de stockage des eaux de pluie et de barrages, qui auraient également comme rôle la recharge des nappes ;
- l'utilisation d'engrais verts pour augmenter les propriétés physiques du sol, ainsi que de fertilisants écologiques ;
- la création de retenues dans les fermes pour collecter et réutiliser efficacement l'excès d'eau ;

- le développement de pépinières de riz, afin de réduire au minimum l'utilisation de l'eau et d'autres intrants ;
- l'introduction de cultures de recharge (maïs, sésame et tournesol) qui exigent moins d'eau ;
- la plantation précoce, afin d'éviter les précipitations et les inondations saisonnières pendant la phase de maturité.

Les acteurs ont exprimé un fort besoin de coopération au niveau régional et local.

Le projet "CLIMARICE" se concentrera sur des tests de ces mesures sur le terrain en collaboration avec les instituts de recherche locaux.

Udaya Sekhar Nagothu, PhD

Bioforsk - Institut Norvégien de Recherches Agricoles et Environnementales
Nagothu.udaya.sekhar@bioforsk.no

www.bioforsk.no

www.tnau.ac.in/climarice



Ouvrières agricoles dans une rizière, district de Thanjavur, bassin du Cauvery (Photo : Ragnar V Pedersen)

Europe de l'Est - Caucase - Asie Centrale

UNECE : la Convention des Nations Unies de 1992

Gestion des données sur les ressources en eaux transfrontalières

Avec plus de 50 % de leurs territoires constitué de bassins transfrontaliers, les pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale dépendent fortement de ressources en eau partagées : il est donc primordial dans ces bassins de développer des politiques de gestion efficace permettant de gérer ces ressources, en respectant les équilibres naturels, notamment dans la perspective du changement climatique.

La mise en application de ces politiques suppose avant tout de disposer d'une évaluation complète et détaillée des ressources en eau, qui soit fondée sur des informations homogènes et cohérentes.

Or, en dehors de quelques cas spécifiques, l'accès à l'information nécessaire à la gestion des ressources reste souvent problématique dans la région, comme dans de nombreuses autres parties du monde.

Dans ce contexte, le Secrétariat de la "Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux" réalise des évaluations des ressources en eau dans cette région. Un projet pilote pourrait être mis en œuvre dès 2010 sur 2 bassins transfrontaliers pilotes. Il comporterait :

- Une composante visant à renforcer les capacités d'administration et de partage des données par les Autorités Nationales et Locales impliquées sur chacun des 2 bassins, en utilisant des méthodologies répliquables sur d'autres bassins transfrontaliers de la région.
- Des actions de niveau régional visant à valoriser les résultats obtenus sur ces 2 bassins pilotes, et à diffuser les méthodologies élaborées auprès des autres bassins transfrontaliers et pays de la région.

Pour chaque bassin pilote, le projet proposerait :

- une caractérisation des sources de données existantes, avec la production conjointe de catalogues,
- la production de "Schémas Directeurs des Données sur l'Eau" par bassin,
- des recommandations de règles de partage des données entre Autorités compétentes,
- la spécification des besoins de renforcement des compétences des producteurs et gestionnaires de donnée,
- le développement de capacités de production d'informations de synthèse (cartes, indicateurs) sur les thèmes reconnus prioritaires.



www.unece.org

Moldavie



Un Conseil de Bassin et un Plan de Gestion du Fleuve Cubolta

La protection des ressources en eau est une priorité de la législation et des politiques environnementales nationales élaborées et mises en application dans la République de Moldavie, où cependant beaucoup reste à faire.

Par conséquent, le Centre Régional pour l'Environnement - Moldavie (REC Moldavie) a lancé un projet "pour la mise en œuvre de l'Initiative sur l'Eau de l'UE et la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)", financé par la Commission Européenne.

Les principaux objectifs du projet sont de faciliter l'optimisation de la gestion de l'eau par la promotion de la mise en application de la GIRE et la création d'associations entre les acteurs locaux des bassins des fleuves Prut et Dniester.

Pour qu'une gestion soit entièrement efficace et opérationnelle, il faut des informations suffisantes et un personnel qualifié et formé : le REC Moldavie a organisé un certain nombre de conférences sur l'élaboration du cadre juridique dans le domaine de l'eau, sur les meilleures pratiques, notamment l'expérience de l'Union Européenne, ainsi que sur la qualité de l'eau potable.

Les conférences s'adressaient aux représentants des Administrations Centrales de protection de l'environnement, les responsables de la gestion des ressources en eau, en particulier, des Autorités Publiques Locales.

L'un des résultats les plus importants du projet du REC Moldavie est la **création du Conseil de Bassin et l'élaboration du Plan de Gestion du Bassin du Cubolta** - qui peut être considéré

comme une première étape vers une gestion adéquate des ressources en eau en Moldavie.

Le Conseil sera responsable de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée du fleuve, qui inclut des activités prioritaires de protection et de restauration du milieu aquatique du Cubolta.

En outre, un guide sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau a été publié et diffusé à tous les Organismes environnementaux et Etablissements Publics intéressés. Le projet pilote lancé par le REC Moldavie contribuera à la réhabilitation du fleuve par la mise en application du Plan de Gestion conformément aux normes de l'UE, avec l'appui des Autorités Centrales et Locales et des ONG.

Après approbation de ce Plan par le Gouvernement, l'expérience acquise et les documents développés ont été largement diffusés et pourraient être utilisés comme modèle pour d'autres bassins du pays. Ils seront proposés pour leur application au Bassin Transfrontalier du Prut, partagé entre la Moldavie, la Roumanie et l'Ukraine.

Andrei Isac
Directeur Exécutif - REC Moldavie
andrei@rec.md

www.rec.md



Création du Réseau des Organismes de Bassin Russophones

Mise en place de Systèmes d'information sur l'Eau



L'atelier du 12 décembre 2008 à Moscou

Lors d'un atelier qui s'est tenu les 11 et 12 décembre 2008 à Moscou, Russie, les participants se sont familiarisés avec les activités du RIOB, les expériences de développement de systèmes d'information dans le secteur de l'eau - en Asie Centrale (système régional), Russie, Ukraine, Belarus, Azerbaïdjan, Kazakhstan et en Arménie - ainsi qu'avec les activités des Organismes de gestion de l'eau dans ces pays.

Plusieurs communications ont été présentées pendant cet atelier.

M. N.I. Tupikin, Directeur du Centre d'Information Scientifique et Technologique de "Meliovodstroy" du Ministère de l'Agriculture, Fédération de Russie, a présenté les résultats du congrès des ingénieurs en irrigation et hydrologues russes, ainsi qu'une proposition intéressante sur l'organisation d'une irrigation périodique, qui combine et prévoit irrigation régulière et cultures pluviales en fonction des précipitations en zone de steppe.

M. S.Ye. Bednaruk, Directeur du Cadastre de l'Eau et des Structures Hydrauliques à l'Agence Fédérale de l'Eau de Russie, a présenté le monitoring et les prévisions systématiques de la disponibilité de l'eau en Russie. Le site Web du Centre donne libre accès à des produits d'information, tels que le Cadastre russe des Structures Hydrauliques, le système d'information sur les fleuves de Russie, le zonage hydro-économique de la Fédération de Russie.

M. V.A. Omel'yanenko, Directeur adjoint du Centre d'Information "NIA Prirody", qui publie la Revue "Nature et Ressource", a ouvert une discussion sur l'opportunité de la création d'un système transfrontalier entre la Mer Caspienne et la Mer Noire, fortement soutenue par le Président du Kazakhstan.

L'initiative a été proposée en raison de la capacité insuffisante du canal **Volga-Don**. Un projet de canal de navigation est proposé en opposition à l'alternative du canal "Volga-Don-2", qui serait parallèle au canal existant.

Les avis sont divisés et une lutte, aussi acharnée que la précédente concernant le canal reliant la Sibérie et l'Asie Centrale, s'annonce. Les débats, échauffés sur le canal eurasiatique, continuent !

M. A.P. Demin de l'Institut de l'Eau a résumé le rapport présenté à l'Académie des Sciences de Russie sur la disponibilité de l'eau en agriculture en Russie. La quantité d'eau utilisée en agriculture a diminué de moitié entre 1980 et 2004.

Depuis 1970, les zones irriguées de Russie ont augmenté de 1,9 Mha à 6,1 Mha, mais en 2000, selon les données officielles, les zones irriguées ont été réduites à 4,5 Mha. En réalité, les terres irriguées ont diminué jusqu'à 2,4 Mha.

Ces dernières années, l'indicateur d'efficacité de l'utilisation de l'eau s'est légèrement amélioré et le rendement agricole a augmenté de 1,8 roubles/m³ en 1995 à 3,5 roubles/m³ en 2005 par m³ d'eau utilisé. La production des terres irriguées demeure de 3 à 5 fois plus élevée que celle des cultures pluviales. Le remembrement des terres irriguées a concerné 110.000 ha entre 2002 et 2005 et 160.000 ha sont prévus de 2006 à 2010.

En Ukraine, la gestion spécialisée de l'eau est placée sous la responsabilité du Comité d'Etat des Ressources en Eau, dirigé par M. V.A. Stashuk.

Le Directeur Adjoint du Comité, M. O. Lisyuk, a présenté le "Système de géo-information de bassin pour la gestion de l'eau et la surveillance des grands fleuves d'Ukraine", ainsi que l'activité de l'Autorité de Gestion de l'Eau du Bassin Seversko-Donetsk.

La mise en place d'un système d'information en Ukraine, ainsi qu'au Belarus, est conforme aux dispositions de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

Le principal résultat de l'atelier a été l'accord de toutes les parties intéressées sur la création d'un Réseau Russophone des Organismes de l'Eau sous l'égide du RIOB. L'adhésion à ce réseau se fait sur la base du volontariat. Il est basé sur une communauté professionnelle et une compréhension mutuelle et il vise à organiser des échanges d'opinions, d'expériences et d'informations sur les divers aspects de la gestion de l'eau, sans aucune demande de contribution financière.

Prof. V. Dukhovny
Directeur du SIC ICWC
dukh@icwc-aral.uz

<http://sic.icwc-aral.uz>



Le Canal Volga-Don

Europe de l'Est - Caucase - Asie Centrale

Libre opinion : Pour sauver l'Ouest de la Mer d'Aral



Le Delta de l'Amou Darya

La Mer d'Aral en aval du fleuve Amou Darya peut-elle être restaurée ?

Au début des années 60, la Mer d'Aral avait une superficie de plus de 66.000 km². Aujourd'hui séparée en trois entités à l'Est, à l'Ouest et au Nord, sa surface totale fait moins de 20.000 km².

Après la construction du barrage de Kokaral, seule la partie Nord, alimentée par le Syr Darya au Kazakhstan, a de vraies chances de survivre. Aucun projet précédent n'a donné de réponse à la question : comment sauver aussi les secteurs Est et Ouest ?

L'opinion générale est qu'ils doivent disparaître d'ici 15 à 20 ans.

Or, il y a une proposition pour sauver la Mer d'Aral de l'Ouest, qui a une grande profondeur et la plus petite superficie.

L'idée inclut des mesures complexes, y compris la construction :

- d'un canal direct pour collecter et drainer l'eau du delta de l'Amou Darya vers le secteur Ouest ;
- d'un barrage pour séparer les secteurs Est et Ouest de la Mer d'Aral ;
- du Canal entre les secteurs Nord et Ouest, qui permettra de réduire la salinisation de l'eau de mer qui augmente, d'améliorer les conditions de vie des poissons et d'arrêter le rejet d'eau douce par le Syr Darya dans le secteur Est.

Si le problème de la conservation du secteur Ouest n'est pas résolu, les paramètres des écosystèmes du Delta de l'Amou Darya changeront brusquement en fonction de l'eau reçue. Le Delta et ses zones humides ne reçoivent pas toujours de l'eau en quantités suffisantes pour leur survie, en particulier pendant les années sèches.

Dix millions de dollars US sont dépensés par l'Ouzbékistan pour la création d'écosystèmes aquatiques temporaires dans la zone côtière et sur les terres asséchées de l'ancienne Mer d'Aral et du Delta du Fleuve Amou Darya. Cependant, ces écosystèmes aquatiques demeureront instables si un écosystème à flux uniforme "DELTA-MER" n'est pas créé.

Yu. Khai. RYSBEKOV

Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau (ICWC) d'Asie Centrale
yusuprpsbekov@icwc-aral.uz

Mise en œuvre de la GIRE dans le Bassin du Syr Darya

Comme on le sait, le Bassin du Syr Darya est partagé entre quatre pays d'Asie Centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan et Ouzbékistan.

Ces dernières années, le concept de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est devenu populaire dans les pays de la région et des dispositions juridiques et réglementaires appropriées sont adoptées au niveau national et transfrontalier. Les Institutions et les Agences Internationales aident les pays dans l'application des principes de la GIRE, au niveau inter-Etat en particulier, afin de garantir la sécurité de l'eau dans la région.

Il faut souligner les efforts de la Banque Asiatique de Développement (ADB) pour le renforcement de la coopération inter-Etat sur l'eau dans le bassin.

Un projet intéressant sera bientôt lancé pour l'"Aide aux investissements pour la sécurité de l'eau dans les bassins", financé par le Fonds Spécial du Japon. En mars 2006, l'ADB a annoncé son programme de financement de l'eau

(PAM) pour 2006-2010, afin de doubler les investissements dans ce domaine et appliquer de la GIRE dans 25 bassins, dont celui du Syr Darya. Le projet sera basé sur un principe de jumelage entre bassins.

Trois bassins ont d'ores et déjà été choisis pour être jumelés :

- **Bassin du Fleuve Bengawan Solo (Indonésie).** Ce bassin est caractérisé par des inondations fréquentes, la détérioration de la qualité de l'eau et des conflits sur la distribution de l'eau entre les secteurs domestiques et agricoles en période d'irrigation.
- **Le Bassin du Fleuve Bagmati (Népal),** dont la partie haute comprend la Vallée de Katmandou, fait face à des problèmes graves en termes de manque d'eau, de pollution de l'eau et des terres, de la dégradation des bassins versants, etc.

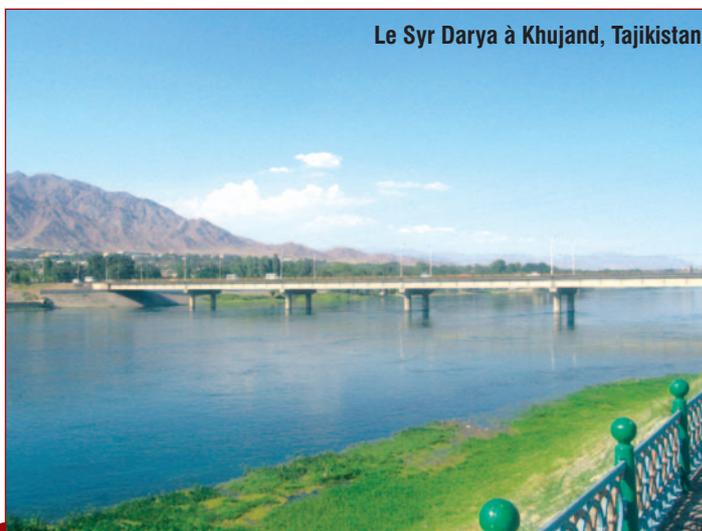
- **Le Bassin Transfrontalier du Syr Darya (Asie Centrale),** où le Kirghizstan, situé en amont, turbine l'eau du réservoir de Toktogul pour la production d'électricité en hiver et au printemps, ce qui cause des inondations dans les pays en aval (Ouzbékistan, Kazakhstan) et un manque d'eau en période d'irrigation estivale.

Il faut espérer que ce nouveau projet permettra de résoudre un certain nombre de problèmes pressants dans ces bassins grâce à l'introduction des principes de la GIRE.

Yu. Khai. RYSBEKOV

Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau (ICWC) d'Asie Centrale
yusuprpsbekov@icwc-aral.uz

<http://sic.icwc-aral.uz>



Le Syr Darya à Khujand, Tadjikistan



Union Européenne

7^{ème} Conférence du Groupe "EURO-RIOB 2009"

19 - 21 Août 2009 - Stockholm - Suède



EURO-RIOB

Cette année, la conférence annuel - le du Groupe "EURO-RIOB" s'est tenue dans le cadre de la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm et faisait partie des événements officiels de la Présidence Suédoise de l'Union Européenne.

Organisée conjointement par le RIOB et les Autorités de Districts suédoises, elle a réuni 131 participants issus de 24 pays, pendant 3 jours, en présence de la Commission Européenne.

La Conférence a été ouverte par M. Björn Sjöberg (Suède), Directeur de l'Autorité du District "Skagerrak et Kattegat", et par M. Ovidiu Gabor (Roumanie), Président de "EURO-RIOB 2008".

La Conférence portait sur trois thèmes : les Plans de Gestion, le changement climatique et les Programmes de Mesures.

Les Autorités de District sont en effet actuellement confrontées aux mêmes enjeux dans tous les pays d'Europe :

mettre en oeuvre le tout premier cycle de Plans de Gestion et de Programmes de Mesures, qui doivent être adoptés avant la fin de l'année et intégrer les effets du changement climatique sur la gestion des ressources en eau.

Au-delà des présentations introductives, une part importante du programme était dédiée aux échanges, sous forme de tables rondes.

LES PLANS DE GESTION ET LA CONSULTATION DU PUBLIC

M. Patrick Weingertner (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, France) a introduit le thème et présenté la démarche participative conduite en France et plus particulièrement dans son bassin, avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des foyers français, accompagné d'une campagne de communication (TV, radio, journaux locaux), de réunions locales d'information et d'un site Internet dédié à la consultation.

Le taux de réponse reste cependant encore relativement faible et il faut donc encore sensibiliser davantage. La consultation du public a cependant abouti à modifier les projets de Plan de Gestion et les résultats ont été rendus publics.

MM. Kálmán Papp (Hongrie), Håvard Hornnæs (Norvège) et Anthony McNally (Irlande) ont ensuite présenté la démarche conduite dans leurs bassins.

Lors des tables rondes, rapporté par M. Bo Sundström, Suède, il a été souligné que la participation du public nécessite du temps et des moyens qui ne doivent pas être sous-estimés.

La démarche française a souvent été citée comme une très bonne pratique mais aussi coûteuse pour certains pays. D'autres se limitent à l'usage d'Internet pour informer et consulter le public, mais les participants s'accordent à dire que cela ne suffit pas : il faut utiliser les journaux locaux et organiser des débats publics.

Pour les Districts Internationaux Transfrontaliers, la valeur ajoutée des Commissions Internationales a été soulignée. Mais il faut encore renforcer la coordination des mesures entre les pays riverains et s'accorder sur des modèles économiques communs (coûts disproportionnés, dérogations).

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN DÉFI POUR LA GESTION DE L'EAU

Après une introduction scientifique par le Professeur Sten Bergström (Swedish Meteorological and Hydrological Institute), trois expériences de bassin ont été présentées : Mme Wanda Zevenboom (Pays-Bas), M. Juan José Moragues (Espagne), M. Jean-Marie Wauthier (Wallonie, Belgique).

Les tables rondes ont abouti aux conclusions suivantes rapportées par Mme Daniela Radulescu, Roumanie : les coûts de l'adaptation au changement climatique seront inférieurs à ceux de la non-adaptation et il est important d'agir dès le Programme de Mesures 2009-2015 ; la Stratégie marine, la Directive Inondations et la Directive-Cadre gagneraient à être mieux coordonnées, notamment entre administra-

tions responsables et au niveau européen (CIS) ; l'expertise manque pour intégrer concrètement le changement climatique dans la planification, il faut améliorer la modélisation météorologique, préciser les orientations et conduire des études de cas.

L'Europe devrait être leader dans cette démarche.

LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DES PROGRAMMES DE MESURES

Mme Maria Brättemark, de la Commission Européenne, a estimé que les analyses économiques présentées par les Etats-Membres restent encore assez décevantes : de nombreux projets actuels de Plans de Gestion ne se réfèrent pas à l'analyse coût-efficacité et seulement 60 % d'entre eux abordent le sujet de la tarification.

Trois expériences de Districts ont été présentées par M. Peter Pollard (Ecosse), M. Hans Christian Karsten (Danemark) et Mme Géraldine Aubert (France).

Les débats, rapportés par M. Mario Cerutti (Commission Internationale de la Meuse) ont souligné la difficulté de trouver la meilleure combinaison de mesures, en particulier pour les pollutions diffuses.

Les dérogations seront souvent indispensables et pas seulement lorsque le coût est disproportionné. Le principe "pollueur-payeur" doit être mieux appliqué pour l'agriculture et l'hydro-électricité. Les mesures doivent être impulsées au niveau gouvernemental.

Beaucoup d'Organismes de Bassin estiment que leurs instruments de financement ne sont pas appropriés et qu'il serait nécessaire de développer une étude sur ce sujet à l'échelle européenne.

Ils émettent des craintes qu'il n'y ait pas suffisamment d'engagement des acteurs au niveau local, que les effets

131 participants, venus de 24 pays





Mme Ann-Louise Månsson, Directrice de l'Eau en Suède
nouvelle Présidente Euro-RIOB 2009

des mesures soient insuffisants, qu'il y ait des interférences avec les autres programmes européens (énergies renouvelables) : il faut trouver le bon équilibre avec les autres objectifs environnementaux et inscrire les Programmes de Mesures à l'agenda politique afin de trancher les points de controverse.

Au total, 17 communications ont été présentées.

Les échanges se sont poursuivis de façon plus informelle au cours d'un dîner-croisière dans l'archipel de Stockholm, offert par les Autorités de Districts Suédoises.

Lors de la cérémonie de clôture, la Roumanie a transmis la Présidence du Groupe "EURO-RIOB" à la Suède pour l'année à venir.

Mme Ann-Louise Månsson, Directrice de l'Eau du Ministère suédois de l'Environnement, a reçu le symbole de l'EURO-RIOB des mains de MM. Vasile Pintilie et Ovidiu Gabor, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de l'Apele Romane.

En conclusion officielle des travaux, M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a souligné les enjeux pour les Organismes de Bassin européens.

Il a rappelé qu'un travail énorme a été réalisé depuis 2000, mais qu'il reste à faire face à des défis importants pour atteindre les objectifs de la Directive-Cadre.

110 Districts de bassin ont été créés à travers toute l'Union Européenne, la Suisse et la Norvège. 40 d'entre eux sont des Districts de bassins transfrontaliers, qui couvrent plus de 60 % du territoire de l'UE, faisant de la coordination internationale un des défis les plus importants de l'application de la Directive.

En conclusion de sa communication, il a déclaré : "l'expérience acquise montre que cette nouvelle approche par bassin est un réel avantage ! Maintenant nous pouvons aller de l'avant pour une meilleure gestion des bassins de l'Union Européenne : nous allons y arriver !".

Mme Maria Brättemark a rappelé les attentes de la Commission Européenne et Mme Ann-Louise Månsson, Directrice de l'Eau en Suède, a présenté les priorités de la Présidence Suédoise de l'Union Européenne (climat, environnement marin, biodiversité, économie éco-efficace, Stratégie pour la Mer Baltique).

Les conclusions de la conférence seront rapportées au Groupe de Coordination Stratégique et aux Directeurs de l'Eau européens.

Les participants ont remercié nos partenaires suédois pour leur très bonne organisation et leur accueil chaleureux.

Cette conférence s'est tenue à un moment clé de la préparation des Plans de Gestion par les Organismes de Bassin européens.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des documents sur le site Internet du RIOB.

LES 5 DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES SUÉDOIS



La Suède est divisée en 21 Comtés ("Länsstyrelsen"), chacun dirigé par un Préfet représentant de l'Etat. Avant la DCE, l'eau était gérée à l'échelle des Comtés. C'est en 2004 que la Suède a adopté la gestion par bassin et subdivisé son territoire en 5 Districts Hydrographiques ("Vattendistrikt").

Dans chaque District, un Comté a été désigné comme Autorité compétente pour la DCE et chargé d'élaborer le Plan de Gestion et le Programme de Mesures. Les Autorités de District ("Vattenmyndigheterna") sont coordonnées par le Ministère de l'Environnement Suédois.

La participation du public est organisée à travers un Conseil de l'Eau ("Vattentråd") rassemblant les municipalités, les agriculteurs, les industries, les associations de protection de l'environnement, les organisations de pêcheurs.

La Suède partage 3 Districts Transfrontaliers avec la Norvège et la Finlande. La Mer Baltique est particulièrement polluée notamment par l'eutrophisation. La mise en œuvre de la Stratégie pour la Mer Baltique présentée par la Commission Européenne en juin 2009 est une des priorités de la Présidence Suédoise de l'UE. La Suède espère que cette démarche puisse servir de modèle pour d'autres mers régionales, comme la Mer Méditerranée ou la Mer Noire.



Mme Maria Brättemark
de la Commission Européenne

La recherche transnationale sur la GIRE avance en Europe !



Au cours des trois dernières années, le projet européen **IWRM-NET**, coordonné par l'Office International de l'Eau, a progressivement atteint les objectifs que les 20 gestionnaires de programmes publics de recherche composant le réseau avaient établis en 2006.

Le premier programme joint de recherche traitant des thématiques "pressions et impacts hydro-morphologiques sur le bon état écologique" et "gouvernance de l'eau" a permis de financer cinq projets de recherche pour un montant global de 2 millions d'Euros.

Suite à cet exercice pilote, **les partenaires se sont attelés à la préparation et au lancement d'un second appel à projets commun.**

Trois grandes thématiques ont été inscrites à ce programme "impacts du changement climatique et adaptation de la gestion de l'eau" : "rareté de l'eau", "économie de la gestion des ressources" et "évaluation sociale et environnementale pour la prise de décisions et mesures incitatives de régulation des usages".

Au cours des prochains et derniers 15 mois du projet, les partenaires **IWRM-Net** vont tout particulièrement

intensifier leurs efforts sur la consolidation des relations avec les autres initiatives liées à l'eau (WssTP, ICPDR, autres ERA-Net eau...) et la finalisation de l'agenda de recherche sur l'eau, pour donner une vision stratégique à l'échelle de l'Europe.

De nouveaux outils de communication seront utilisés pour donner corps à une véritable **"communauté IWRM-Net"** et de nombreux événements seront organisés.

N. Amorsi

Office International de l'Eau
n.amorsi@oieau.fr

www.iwrm-net.eu

"Water supply and sanitation Technology Platform- WssTP"

Promouvoir la gestion intégrée des bassins à travers une recherche européenne compétitive et innovante

La gestion intégrée des bassins appelle à une gestion des ressources en eau au-delà des frontières administratives. Pour promouvoir une recherche compétitive et innovante, la Commission Européenne a créé en 2004, **les Plateformes Technologiques Européennes (EPT)**. Ces dernières visent à appliquer les conclusions de l'Agenda de Lisbonne pour développer un marché concurrentiel fondé sur l'innovation et le savoir.

La **"WssTP" (Water supply and sanitation Technology Platform)**, la Plateforme Technologique Européenne de l'Eau et l'Assainissement, contribue à répondre à ces objectifs afin de promouvoir une recherche intégrée sur l'eau. La mission principale de la **"WssTP"** est de proposer des recommandations stratégiques et une vision pour le secteur de l'eau à horizon 2030.



Elle a identifié quatre grands enjeux de demain pour le secteur de la RTD de l'eau : l'accroissement du stress hydrique et du prix de l'eau, l'urbanisation croissante, les événements climatiques extrêmes, et le service de l'eau dans les zones rurales et isolées.

Pour concrétiser sa démarche et apporter des solutions à ces enjeux, la **"WssTP"** a initié six programmes de recherche sur des secteurs "pilotes" où

la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est placée au centre de ses activités.

Axés sur des thèmes généraux et transversaux, ils articulent recherche fondamentale et mise en œuvre de projet de démonstration ; plusieurs de ces pilotes pointent directement la gestion intégrée de bassins.

Le programme sur les zones côtières, par exemple, vise à traiter des problématiques de ces ensembles soumis à des pressions saisonnières et caractérisés par une multitude d'acteurs.

Une des priorités de ce pilote est de consolider un réseau représentatif de ces différents acteurs, afin de développer des études de cas intersectorielles dans des zones géographiques critiques.

Le programme sur les zones hydriques détériorées propose une recherche axée sur le développement de techniques pour favoriser la coopération entre les pays riverains et l'ensemble des parties impliquées par leur gestion, afin de répondre aux attentes des Ministères, Agences, Municipalités, Industries, etc.

A travers ces activités, la **"WssTP"** cherche à promouvoir des solutions pour appliquer une démarche intégrée et pour associer les différents acteurs de l'eau. Pour développer cette vision stratégique, l'approche par bassin est fondamentale.

Céline Hervé-Bazin

Diane D'Arras

WssTP

Fax : +32 27 06 40 81

wsstp@wsstp.eu

www.wsstp.eu

"INTEGRATOR - AquaTerra"

Des outils pour la gestion environnementale et socio-économique des bassins versants

Pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), de ses directives filles eaux souterraines et inondations, les gestionnaires de bassins versants ont un besoin grandissant de comprendre le comportement des polluants et leur devenir dans l'environnement. Dans ce contexte, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), responsable du sous-projet "INTEGRATOR" du projet de recherche européen "AquaTerra", financé par le 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (juin 2004 - mai 2009), a développé des outils permettant de mieux prendre en compte les paramètres environnementaux et socio-économiques dans la gestion des bassins versants.

Un des objectifs d'"INTEGRATOR" a consisté à coupler les analyses socio-économiques et la modélisation du système sol-eau-sédiment, pour trois cas d'étude :

- la pollution diffuse d'origine agricole de la nappe de l'Hesbaye, Bassin du Geer,
- la pollution métallique dans les eaux souterraines, Région de Kempen,
- la simulation de scénarios futurs des ressources en eau et de leur salinité dans le Bassin de l'Ebre.

Ces études ont intégré l'effet des changements anthropiques dans les prises de décisions liées à la gestion des ressources naturelles, dans le cadre d'un

vrai travail d'équipes multidisciplinaires, dont les objectifs étaient définis en concertation étroite avec les acteurs des bassins versants.

Un autre but du module "INTEGRATOR" a été de développer une méthodologie visant à faire la synthèse des résultats majeurs d'"AquaTerra" dans différents pays d'Europe et à évaluer la pertinence de ces résultats par rapport aux attentes des gestionnaires des bassins versants. Cette méthodologie a permis de produire 93 fiches de synthèse, 43 fiches descriptives d'outils, de nombreuses recommandations sur la gestion des bassins et de les corrélés à 33 questions clefs soulevées par les partenaires de terrain.

Le projet "AquaTerra" a permis une avancée significative de la compréhension du système sol-eau-sédiment-rivière, apportant ainsi des réponses aux acteurs de l'eau et leur permettant d'améliorer au quotidien la gestion de leur bassin versant.

Corinne MERLY

BRGM

Fax : 02 38 64 39 63

c.merly@brgm.fr

www.aquaterra.uni-tuebingen.de



Espagne

Le Guadiana et le développement rural

La Confédération Hydrographique du Guadiana (Confederación Hidrográfica del Guadiana) promeut de nouvelles voies de dialogue social, de participation active et d'éducation à l'environnement, grâce à la signature de conventions avec les Associations Régionales de Développement Rural d'Estrémadure (REDEX), de Castille-La-Manche (CEDERCAM) et d'Andalousie (ARA).

Il s'agit du tout premier Organisme de Bassin Espagnol à réaliser ce genre d'initiatives, en utilisant le dialogue social dans ce domaine du développement rural.

Les actions de développement rural sont principalement mises en œuvre par les Communautés Autonomes espagnoles, au travers de Groupes de Développement, dans le cadre des actions du Ministère de l'Environnement et du Milieu Rural et Marin et du FEADER de l'Union Européenne.

Dans ces conventions, le recrutement d'un agent territorial est prévu pour chaque Groupe de Développement, ainsi qu'un coordinateur dans chaque Association Régionale, encourageant ainsi la création de 30 nouveaux postes. Ils mettent en œuvre des travaux d'éducation à l'environnement avec les organisations, les collectifs et les agents sociaux.

Cette tâche est complétée par la collecte et la diffusion de "bonnes pratiques" en matière d'utilisation d'eau, en tenant compte des modèles identitaires et du patrimoine culturel traditionnel. Ces agents soutiennent, en outre, les innovations concernant l'eau et travaillent en étroite collaboration, dans le cadre des processus de planification des Groupes de Développement ou de nouvelles initiatives inter-territoriales.

Ce dialogue et cette participation active, conjointement à l'éducation sur l'environnement et à la sensibilisation, favorisent un nouveau réseau social et institutionnel, qui améliore la gestion de nos bassins et qui nous permettra d'être plus efficaces auprès de la population, pour conduire les processus de transformation pour le développement durable.

Ce soutien au monde rural et à l'action locale permet de lutter contre le dépeuplement des communes, de s'adapter au changement climatique, ainsi qu'une utilisation durable de l'eau et du territoire.

Eduardo Alvarado Corrales

Confédération Hydrographique du Guadiana

Fax : 924241852

presidente@chguadiana.es

www.chguadiana.es



Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne

Le territoire du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (SABVM) regroupe une trentaine de communes.

Ce secteur est caractérisé par un réseau hydrographique dense avec 2 rivières principales, la Vienne et la Glane et de nombreux petits ruisseaux ; le tout représentant plus de 400 km de cours d'eau.

Les études menées depuis des années ont souligné l'altération de la morphologie de la plupart des petits ruisseaux, à cause de très nombreux étangs et petits barrages. Elles ont aussi mis en évidence des problèmes de quantité et de qualité de la ressource. Le captage d'eau, où s'alimentait la ville de Saint-Junien, la plus peuplée du Syndicat, est ainsi devenu inopérant à cause de son comblement par les sédiments.

C'est pour répondre à ces problèmes que le SABVM a conçu un partenariat unique et exemplaire avec la Région Limousin, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

Dès 2009 et pour les cinq années à venir, le SABVM met en œuvre un "contrat de restauration et d'entretien", qui concerne tous ces cours d'eau et doit permettre d'atteindre le "bon état écologique", d'assurer la protection des milieux humides et la sauvegarde de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, 5 grandes actions seront entreprises :

- restaurer les conditions naturelles d'écoulement des eaux (gestion de la végétation de berges et d'embâcles dus aux récentes tempêtes),

- limiter le colmatage du lit des rivières (abreuvoirs pour les bovins, lutte contre le ragondin et restauration de zones de forte érosion),

- rendre les seuils franchissables par les poissons, nettoyer les frayères et améliorer la gestion des bassins versants,

- mieux connaître, préserver et gérer les zones humides,

- communiquer auprès des populations locales sur les politiques de l'eau.

Ce dernier point est particulièrement important car la réalisation de travaux sur les rivières ne peut correctement

La Vienne



être envisagée que si elle est accompagnée d'une information et d'une sensibilisation du grand public (réunions publiques, plaquettes explicatives, formation, ...), car toutes les rives des rivières du secteur appartiennent à des propriétaires privés.

Yoann BRIZARD

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne
sabvm@wanadoo.fr

Le premier Plan de Gestion des Eaux de Mayotte

Le territoire de Mayotte, archipel français de l'Océan Indien, est composé de deux îles principales et d'une trentaine d'îlots. Un récif corallien de 150 km de long isole de la haute mer un des plus grands lagons du monde. Mayotte est actuellement dans une période charnière avec l'évolution de son statut en Département Français d'Outre-Mer en 2011 et du fait des problèmes de durabilité de son développement.

Le retard structurel, dû au développement économique et démographique récent de l'île, est aujourd'hui à la fois un atout, car il y a peu de pollutions industrielles et agricoles, mais aussi

un handicap, car l'organisation de l'assainissement collectif ou individuel n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux.

Mayotte est un District Hydrographique au sens de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau - DCE (île bassin).

Le Comité de Bassin de Mayotte est une structure récente (2005). Il a pour objectif la mise en place du premier Plan de Gestion de l'eau.

Les Comités de Bassin de Rhin-Meuse et de Mayotte ont conclu en 2007 un accord de partenariat, notamment pour la mise en œuvre de la DCE.

Dans ce cadre, l'Agence Rhin-Meuse apporte au Comité de Bassin de Mayotte, son appui technique et financier pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE).

La Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte assure le secrétariat du Comité de Bassin et pilote les travaux d'élaboration du SDAGE

Afin d'asseoir le premier Plan de Gestion et le Programme de Mesures associé sur une base concertée la plus large possible, le Comité de Bassin a adopté la démarche participative prônée par la DCE et l'a adaptée au contexte socioculturel mahorais.

La consultation du public et la concertation, qui ont eu lieu du 15 décembre 2008 au 15 juin 2009, ont été organisées autour d'événements locaux.

Des campagnes de communication assurent la publicité des événements clefs.

Les associations locales et les mairies sont étroitement associées aux manifestations de manière à informer la population sur la réalité de la situation, sensibiliser aux problèmes et solliciter l'avis des participants sur la gestion de l'eau.

Des commissions thématiques complètent le dispositif de concertation et de définition des priorités d'action du Plan de Gestion. La mobilisation des membres du Comité de Bassin a assuré une forte participation des acteurs locaux aux réunions, séminaires et commissions thématiques. L'implication du public a été importante.

Le maintien de cette mobilisation reste un enjeu majeur pour le développement durable de Mayotte.

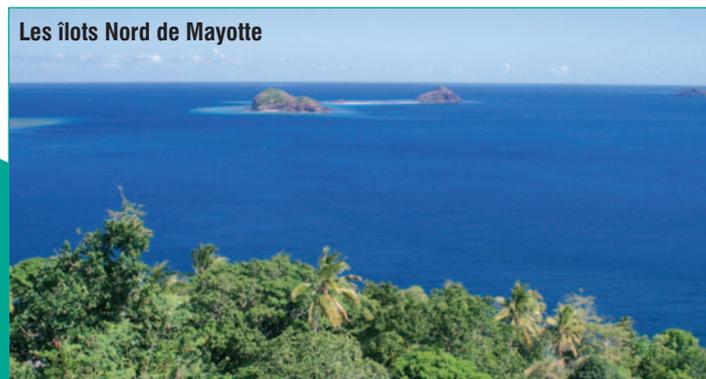
Agnès Cabal

SOGREAH
agnes.cabal@sogreah.fr;

David Lombard

DAF de Mayotte
david.lombard@agriculture.gouv.fr

www.hydro-mayotte.agriculture.gouv.fr



Les îlots Nord de Mayotte



Agences de l'Eau : base de données des actions internationales

A l'initiative de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, les Agences de l'Eau françaises ont créé une base de données sur les projets de coopération qu'elles mènent à l'international dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la GIRE.

En 2008, l'OIEau a structuré cette base de données, puis a organisé les premiers flux d'informations sur les projets réalisés en 2006/2007, en proposant des procédures permettant d'obtenir des informations homogènes

entre les Agences, et a mis en place une première version du portail de consultation de ces informations

Ce portail permet une consultation des données via une interface cartographique ou par des menus spécifiques.

Après une première phase de validation du contenu de la base, les données sur les projets ont été exploitées dès la fin 2008, afin de produire divers indicateurs de suivi et d'évaluation des actions internationales demandés par le Ministère, tels que :

- Des Indicateurs de réalisation : montant des contributions finan-

cières par Agence, pays bénéficiaire et année ;

- Des indicateurs de suivi du 9^e Programme d'Intervention des Agences de l'Eau en matière de coopération internationale ;
- Des indicateurs sur l'Aide Publique au Développement (APD) dans le secteur de l'eau, en fonction des classifications OCDE des pays.

Ces indicateurs présentés sous forme de tableaux graphiques et cartes sont accessibles sur le site Internet.

En 2009, le travail de collecte d'information sur les projets réalisés en 2008 a été poursuivi et, à la demande des Agences, les rubriques du portail ont été complétées, avec notamment un accès à diverses fiches de synthèses "pays", notamment celles produites par l'OIEau, par la FAO dans le cadre d'Aquastat, par l'Agence Française de Développement et par le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes.

www.aquacoope.org/ACODIA

www.lesagencesdeleau.fr

Royaume-Uni

Partenariat "SNIFFER" - "UKTAG"

Soutien au développement des Plans de Gestion des Bassins Hydrographiques Britanniques

L'"UKTAG" est un groupement d'experts des différentes Agences Britanniques pour la Protection de l'Environnement. Il propose des conseils techniques aux administrations britanniques, aux principaux acteurs, ainsi qu'aux Organisations Non Gouvernementales. La coordination de ses activités est assurée par le "SNIFFER" (Forum de recherche environnementale de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord), qui est présidé par l'Agence pour la Protection de l'Environnement.

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), entrée en vigueur en décembre 2000, définit une nouvelle approche intégrée de la protection, de la restauration et de l'utilisation durable des fleuves, lacs ou estuaires européens, ainsi que des eaux côtières et souterraines.

La Directive a introduit deux changements prioritaires dans la gestion des Districts Hydrographiques de l'Union :

- Le premier concerne les objectifs environnementaux à réaliser, afin de préserver un mode d'utilisation durable des ressources en eau.

- Le second concerne la planification de la gestion des Bassins Hydrographiques.

La Directive-Cadre rend obligatoire la mise en place par les administrations concernées d'une réglementation et de procédures de gestion des Bassins Hydrographiques. Pour y parvenir, elles doivent définir des objectifs, qui tiennent compte des prévisions écologiques de chaque "Masse d'Eau", et mettre en place des mesures de préservation ou de restauration. Les mesures de préservation et d'amélioration des bassins seront inscrites avant 2009 dans un Plan de Gestion du Bassin Hydrographique.

Toutes les procédures réglementaires, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, doivent être conformes aux dispositions de la DCE, qui fixe également les délais d'application.

L'"UKTAG" a été créé en 2001, afin de coordonner les conseils techniques et favoriser la cohérence de la mise en œuvre de la Directive par les administrations britanniques.

Il avait également pour but d'aider à coordonner la mise en œuvre de la Directive dans les Bassins Hydrographiques communs au Royaume-Uni et à la République d'Irlande.

"SNIFFER" a aidé l'"UKTAG" et les différentes agences, en coordonnant la définition, la hiérarchisation et la poursuite des recherches, liées à l'application de la Directive.



Janet Cowden

Coordinatrice UKTAG - SNIFFER
wfduktag@sniffer.org.uk

www.sniffer.org.uk



BILAN DU PARTENARIAT "UKTAG" :

Etat des lieux et évaluation des risques : gestion de 18 projets.

Classification : 28 projets de développement d'outils appropriés.

Objectifs environnementaux : 14 projets d'aide au développement des normes et à leur validation et 3 projets visant à définir des normes de qualité environnementale pour un certain nombre de paramètres chimiques.

Programmes de Mesures et Plans de Gestion de bassin : 12 projets destinés à identifier les mesures ou à développer les outils d'aide à la prise de décision et d'évaluation de l'efficacité des mesures prises.

"SNIFFER" a également travaillé en Ecosse à l'identification des conflits éventuels entre les Plans de Gestion des bassins et les plans de développement locaux.

Communication et participation du public : "SNIFFER" a apporté son concours à l'élaboration de la cartographie des bassins du Royaume-Uni et d'Irlande. Il a également collaboré à la conception d'outils de vulgarisation des procédures auprès de publics non spécialisés.

Union Européenne

Pologne

Rôle de l'IMGW dans la promotion du concept de la GIRE

L'institut de Météorologie et de Gestion de l'Eau (IMGW) joue un rôle important en Pologne pour la mise en application de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, notamment dans le cadre de la Directive-Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondations.

Le Centre pour l'Education Hydrologique et Météorologique de l'IMGW a été créé en 2006. Ses principales tâches sont d'organiser des ateliers et des conférences pour l'administration et autres organismes sur l'hydrologie,

la météorologie, la gestion de l'eau, les bases de données et les applications SIG (par exemple les cartes des risques d'inondation), la gestion de crise et la participation du public.

L'Office pour la Collaboration avec les Autorités Locales de l'IMGW a été créé en 2004, avec pour missions :

- l'amélioration de la collaboration sur les inondations entre le NMHS (Service Météorologique et Hydrologique National de l'IMGW) et les Autorités locales ;

- l'organisation de réunions pour l'échange d'expériences ;
- la collaboration avec d'autres unités de l'IMGW dans l'élaboration des supports d'information pour les Autorités locales ;
- l'incitation à la création de systèmes d'alerte locaux.

Des sessions spéciales sont organisées tous les ans par l'IMGW sur la gestion des risques et de l'eau.

L'IMGW est également actif dans la surveillance et la sécurité des barrages et il est responsable de l'organisation de conférences sur ce sujet, ainsi que sur la protection contre les inondations, l'ingénierie hydroélectrique et le stockage des déchets liquides.

Tomasz Walczykiewicz

IMGW

Tomasz.walczykiewicz@imgw.pl

www.imgw.pl



Hongrie

Jumelage entre Organismes de Bassin franco-hongrois

Le long du Danube, la coopération entre la France et la Hongrie est florissante. Le premier accord passé en 1994 a été renouvelé plusieurs fois et c'est un accord multipartite, qui a été signé le 8 décembre 2008 entre 2 Agences de l'Eau françaises (Seine-Normandie et Loire-Bretagne) et 5 Directions de l'Eau hongroises (Direction centrale, Danube moyen, Haute-Tisza, Trans-Tisza, Trans-Danubie Ouest).

Au rang des actions prioritaires figurent des thématiques liées à l'application de la DCE : **un atelier consacré à l'analyse économique** s'est ainsi déroulé à Budapest les 25 et 26 mai dernier, en présence de M. Laszlo Kothay, Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et Président Mondial du RIOB.

Il a réuni près de 40 personnes : du côté hongrois étaient représentés le

Ministère de l'Environnement, ainsi que 11 de ses Directions Régionales ; du côté français, les économistes de Seine-Normandie et de Loire-Bretagne assuraient le déroulement technique de cet atelier.

Les 2 Agences françaises avaient aussi sollicité MM. Pierre Strosser et Arnaud Courtcouisse, experts "européens", pour avoir une vision de la problématique économique dans les autres pays de l'Union Européenne.

Le séminaire était divisé en 5 thèmes :

- le recouvrement des coûts, via les services de l'eau,
- l'impact des conditions sociales, économiques et environnementales sur les coûts,
- la justification économique des dérogations,

- les tarifs incitatifs permettant la mise en place des schémas d'aménagement,
- le financement du Programme de Mesures de la DCE.

Ces 2 jours ont mis en évidence les défis auxquels la Hongrie doit faire face si elle veut atteindre le "Bon Etat".

19 pays se partagent le bassin hydrographique du Danube, dont 14 sont membres de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR). Cette spécificité rend complexe l'élaboration d'un Plan de Gestion. Les principaux problèmes du bassin viennent des pressions organiques, des difficultés liées au traitement des eaux résiduaires, des inondations et des irrigations. En Hongrie, comme en France, on note une réelle intégration des outils d'analyse économique dans l'élaboration des Plans de Gestion, mais l'insuffisance de leur utilisation comme outil d'aide à la décision est criante. Il apparaît nécessaire de mieux intégrer l'économie aux autres disciplines, si l'on veut satisfaire aux exigences de la DCE !

En Hongrie, le "mois de l'environnement" se déroule traditionnellement en mai : aussi, profitant de la présence des experts français, le centre culturel français de Budapest avait organisé une matinée consacrée à **"l'environnement face à la crise"**. Devant un amphithéâtre d'une centaine de personnes, les représentants de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont proposé une réflexion et 3 scénarios possibles sur le thème de "la crise financière a-t-elle un impact sur la gestion de l'eau en France" ?

Enfin, cette collaboration franco-hongroise débouche sur des échanges de jeunes professionnels désireux d'élargir leurs horizons et de voir d'autres pratiques sur des mêmes thématiques. Les Agences Seine-Normandie et Loire-Bretagne recevront ainsi 2 jeunes hongrois de Trans-Danubie Ouest pendant que 2 jeunes français se rendront en Hongrie ... langue anglaise de rigueur !

Myriam CALLE

Agence de l'Eau Seine-Normandie
calle.myriam@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr

Michel STEIN

Chargé de Mission International
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
michel.stein@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

L'atelier de Budapest en mai 2009





Jumelage Institutionnel en Bulgarie : Programmes de Mesures et instruments économiques de la DCE

Le jumelage conclu entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau Bulgare et le Ministère de l'Ecologie Français (MEEDDEM) a démarré en mars 2009.

Mis à disposition par l'Agence de l'Eau française Artois-Picardie, Arnaud Courtecuise a pris ses fonctions de Conseiller résident de jumelage à Sofia, auprès de la Direction de l'Eau Bulgare, pour une période de 18 mois.

Ce projet est conduit par l'OIEau, opérateur du MEEDDEM pour le suivi des jumelages du domaine de l'eau.

Une phase de démarrage pour adapter le plan de travail au contexte local

Le début du projet a été marqué par des échanges avec les partenaires Bulgares pour prendre en compte les travaux que les Directions de Bassin avaient déjà engagés pour l'élaboration des Programmes de Mesures ; en effet pour être en conformité avec le calendrier de la DCE, une première version de ces documents avaient été mis en consultation publique dès la fin 2008.

Un séminaire de lancement du projet s'est tenu le 7 avril 2009 ; il a été ouvert par Mme Lubka Katchakova, Vice-Ministre Bulgare en charge de l'eau, M. Etienne de Poncins, Ambassadeur de France, et M. Jean-Paul Rivaud, représentant la Direction de l'Eau et de la Biodiversité Française.

Mme Mongellaz, Chef de projet, ainsi que des experts des Agences Rhône-Méditerranée & Corse, Rhin-Meuse et de l'OIEau, ont également participé à ce séminaire.

Appui aux Directions de Bassins Bulgares pour la préparation des Programmes de Mesures et des Plans de Gestion

L'important programme de renforcement des capacités des Autorités de Gestion de l'Eau Bulgare a débuté avec la mise en place du Groupe de Coordination Technique. Composé d'experts du Ministère et de chacune des Directions de Bassin, ce groupe participe à l'ensemble des formations ; il est chargé de coordonner les activités du projet avec les travaux d'élaboration des Plans de Gestion dans les bassins.

Une délégation de 12 responsables Bulgares du Ministère et des 4 Directions de Bassin a été reçue à Lyon en juillet 2009.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse a organisé des réunions d'échange d'expérience sur la préparation des Programmes de Mesures et les systèmes de redevances, ainsi que des visites de terrain. La délégation Bulgare a particulièrement apprécié d'être invitée à une session du Comité de Bassin du Rhône, le 2 juillet 2009.



Plusieurs missions ont été réalisées par des experts français des Agences de l'Eau (Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée & Corse, Rhin-Meuse et Seine-Normandie), du BRGM et de l'OIEau, pour :

- analyser conjointement avec les experts Bulgares l'état d'avancement des Programmes de Mesures des 4 Bassins et identifier les besoins de compléments,
- rappeler les attentes de la Commission Européenne en matière de rapportage,
- présenter les méthodes utilisables pour estimer l'efficacité des mesures, identifier et justifier les exemptions, pallier au manque de données,
- recentrer les travaux à mener sur les axes prioritaires.

Mise en œuvre des instruments économiques

Le second objectif du projet vise à apporter un appui à la révision du système de calcul des redevances, pour le rendre cohérent avec les modifications récentes de la Loi sur l'Eau Bulgare.

Les interventions d'experts français (François Guerber de l'Agence Rhône-Méditerranée & Corse, Delphine Passé de l'Agence Artois-Picardie et Paul Haener de l'OIEau) ont porté à la fois sur la définition des redevances (paramètres de pollution, taux, ...), et sur l'amélioration du système d'information lié à la collecte de ces redevances.

Aujourd'hui, collectées par les Directions de Bassin et reversées à un Fonds National de l'Environnement, la question de l'utilisation du produit de ces redevances pour le financement des Programmes de Mesures de la DCE est également au cœur des discussions.

Mme Lubka Katchakova, qui a quitté ses fonctions, suite à une réorganisation ministérielle, a joué un rôle déterminant tout au long de la mise en place de ce jumelage franco-bulgare.

La fonction de Chef de projet du côté bulgare est maintenant assurée par Mme Zvetanka Dimitrova, Directrice du Département de la Gestion de l'Eau.

Zvetanka Dimitrova

Ministère de l'Environnement et de l'Eau
bd_dr@moew.government.bg

www.moew.government.bg



Séminaire International sur la gestion des bassins et la coopération dans la région Euro-Méditerranéenne

110 délégués venus de 26 pays se sont réunis à Beyrouth (Liban), du 6 au 9 octobre 2009, dans le cadre du **Séminaire International sur la gestion des bassins et la coopération dans la Région Euro-Méditerranéenne et de la 7^{ème} Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)**, afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d'une gestion intégrée et participative, des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées, dans la région Méditerranéenne.

Cet événement avait lieu à l'invitation du Ministère Libanais de l'Energie et de l'Eau (Direction Générale des Ressources Hydrauliques et Electriques) et de l'Office National du Litani (ONL).

M. Fadi Comair, Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Electriques (Liban) a été élu comme nouveau Président du **REMOB**. L'Assemblée Générale a exprimé sa grande reconnaissance envers **M. Walter Mazzitti** (Italie), Président du **REMOB** 2007-2009, pour le grand succès de sa Présidence du Réseau.

M. Laszlo Kothay, Président Mondial du RIOB, a conclu les travaux avec M. Selim Catafago, Président de l'ONL.

Le REMOB compte 34 Membres de 17 Pays méditerranéens différents.

Le séminaire a été structuré autour de trois tables rondes thématiques : Eau et Agriculture dans les Plans de Gestion des Bassins Méditerranéens ; Adaptation au Changement Climatique et économies d'Eau ; Utilité des outils de la DCE dans les Pays Méditerranéens non-Membres de l'Union Européenne.

Lors du séminaire, les conclusions de la Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau (décembre 2008, Mer Morte, Jordanie) ont été rappelées, ainsi que le processus en cours de préparation d'une Stratégie à long terme sur l'Eau pour la Méditerranée, qui pourrait être approuvée à l'occasion de la prochaine Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'Eau (avril 2010 à Barcelone, en Espagne).

Les délégués à l'Assemblée Générale ont invité le Président sortant italien et le nouveau Président libanais du **REMOB**, avec l'appui du Secrétariat Technique Permanent espagnol, à transmettre la **"Déclaration de Beyrouth"** au Groupe des Experts de l'Eau de l'Union pour la Méditerranée, responsable de l'élaboration du projet de Stratégie Méditerranéenne pour l'Eau.

DÉCLARATION DE BEYROUTH

Les délégués ont réaffirmé que les ressources en eau douce sont limitées et menacées partout en Méditerranée et que l'amélioration de leur gouvernance est une des clefs essentielles du développement durable.

Les objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement ne pourront être atteints que si des progrès significatifs sont accomplis simultanément pour introduire une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), organisée à l'échelle pertinente des bassins.

En particulier, davantage d'accords de coopération doivent être initiés, signés ou confortés entre les pays riverains des bassins transfrontaliers.

Lorsqu'elles existent, des Commissions Internationales ou Organismes similaires permettent un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution de conflits, le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.

L'EAU ET L'AGRICULTURE DANS LES PLANS DE GESTION DES BASSINS MÉDITERRANÉENS

L'agriculture méditerranéenne est soumise à de fortes contraintes, qui ne se limitent pas aux zones arides et semi-arides des Pays du Sud et de l'Est. La moindre disponibilité de la ressource en eau, la perte de terres arables et la baisse de fertilité des sols viennent compromettre les capacités de cette agriculture à répondre aux enjeux de sécurité alimentaire d'une population en croissance rapide.

Le Bassin Méditerranéen est aussi l'une des régions les plus vulnérables aux impacts annoncés du changement climatique.

L'agriculture y sera l'un des secteurs économiques les plus affectés. Il est donc impératif d'intégrer l'agriculture pluviale et irriguée dans les Plans de Gestion des bassins méditerranéens. Il faut produire plus et mieux en utilisant moins d'eau.

ECONOMISER L'EAU

Il est nécessaire d'identifier les solutions les plus économes en eau : la gestion de la demande en eau, une meilleure efficacité, la mobilisation des eaux non-conventionnelles et la réutilisation de l'eau sont des priorités.

Les synergies entre l'eau et l'énergie sont à encourager.

Le **RIOB** recommande de mettre en place un dispositif de modernisation des pratiques agricoles, permettant des économies d'eau par une bonne diffusion de l'innovation, grâce à l'éducation, la formation, la recherche et le développement.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DE L'EAU

Le transfert de gestion des périmètres irrigués aux groupements d'irrigants permet d'améliorer en particulier les fonctions d'exploitation et de maintenance et d'adapter au mieux les quantités d'eau allouées aux besoins réels.

Il faut appuyer le développement de modes de concertation participatifs, les multi-usages de l'eau, le renforcement des structures de gestion des systèmes d'irrigation collectifs et l'organisation collective des agriculteurs.

Il est impératif de mettre en place des mécanismes de financement et de péréquation nationaux et locaux, reconnaissant le principe de solidarité entre les utilisateurs de l'eau dans chaque bassin. Il est tout aussi important de faciliter l'accès des agriculteurs aux financements par micro-crédits.





PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES : EAU, SOLS, ÉCOSYSTÈMES

Le **RIOB** recommande que les pratiques agricoles soient adaptées pour limiter les risques de pollution, tant au niveau de la fertilisation que de l'utilisation des produits phytosanitaires. En Méditerranée, les terres arables sont limitées et doivent être conservées.

ADAPTER LA GESTION DE L'EAU AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il est désormais admis que le changement climatique aura comme effets l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (inondations, sécheresse, ...) avec des conséquences marquées en Méditerranée.

La Région Méditerranéenne étant parmi les plus vulnérables, il est indispensable de travailler à l'adaptation des politiques de Gestion des Ressources en Eau et notamment d'évaluer rapidement, selon divers scénarios, les conséquences hydrologiques et agronomiques de ces changements.

Il faut élaborer des Plans de Gestion des Risques de sécheresse et d'inondation dans les bassins, pour anticiper les effets des changements climatiques et intégrer des mesures coordonnées dans les Plans de Gestion des Bassins.

Une réflexion à tous les niveaux sur la gestion du risque devrait être lancée.

UTILITÉ DES OUTILS DE LA DCE DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS NON-MEMBRES DE L'UE

Pour la première fois dans l'histoire, 29 Pays Européens se sont engagés à gérer conjointement leurs ressources en eau à l'échelle des bassins nationaux ou transfrontaliers.

La Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) peut inspirer d'autres pays du monde, car elle introduit des principes de bonne gouvernance d'application universelle.

Elle ne peut pas être exportée comme telle mais son approche, ses principes et ses outils sont transférables : la caractérisation de l'état initial et le développement du monitoring, la formulation de

Plans de Gestion et de Programmes de Mesures par bassin, la définition des indicateurs et des référentiels communs pour la gestion des données, l'introduction du principe de recouvrement des coûts, la participation des acteurs et du public...

En Méditerranée, un renforcement des ressources financières et humaines est nécessaire pour tester la mise en application des principes de la DCE dans des bassins pilotes.

CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE ET INVESTISSEMENTS : DEUX PRIORITÉS

L'initiative d'un groupe de Pays Méditerranéens pour **renforcer leurs Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau**, harmonisés au niveau régional, répond à un besoin plus général des décideurs pour faciliter la mise en œuvre de la future Stratégie Méditerranéenne de l'Eau.

Les besoins en investissement dans le secteur de l'eau sont très importants.

Le financement du secteur exigera une combinaison de redevances, de tarifs et de transferts financiers et un effort constant pour se doter de stratégies de financement durable.

Un recouvrement réaliste des coûts est à rechercher. Les tarifs devraient être différenciés en fonction des conditions locales et des possibilités de paiement.

Les questions économiques, fiscales et juridiques liées au développement de ressources en eau non-conventionnelles devraient être traitées d'une manière systématique et à long terme.

RENFORCER L'ACTION ET SOUTENIR LA CRÉATION DES ORGANISMES DE BASSIN EN MÉDITERRANÉE !

Les délégués demandent que l'Aide Publique au Développement, bi ou multilatérale, et les programmes consacrés à l'eau par les Organisations de Coopération Internationale soient réorientés pour soutenir des projets visant la réalisation concrète d'actions concertées répondant aux principes ci-dessus, au niveau de chaque bassin, ainsi que l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire dans ces domaines.

Ils soulignent aussi le grand intérêt des jumelages entre Organismes de Bassin Méditerranéens et Européens, comme moyen efficace de diffusion des expériences acquises sur le terrain.

Katharina Kober

REMOB

Katharina.Kober@chj.es



Méditerranée

Union pour la Méditerranée - UpM

Le secteur de l'eau

Officiellement lancée lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008, **l'Union pour la Méditerranée (UpM) ouvre une nouvelle ère de coopération régionale.**

L'UpM regroupe 43 Pays de l'Union Européenne et de la Méditerranée avec l'ambition de redynamiser le Partenariat Euro-Méditerranéen autour de projets concrets d'intérêt général.

Le secteur de l'eau, qui est une des composantes principales de ce processus, a donné lieu à une des premières Conférences Ministérielles thématiques de l'UpM, le 22 décembre 2008 au bord de la Mer Morte en Jordanie, sous la co-Présidence de la France, de l'Egypte et de la Jordanie. Cette Conférence a concrétisé les efforts déployés depuis plusieurs années par le SEMIDE, le REMOB et la Communauté Méditerranéenne de l'Eau, pour que ce secteur soit mieux reconnu au niveau de la politique régionale de coopération de l'Union Européenne.

Lors de cette Conférence, les Ministres ont adopté les orientations de **la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau**, ainsi que son calendrier d'élaboration devant déboucher à une nouvelle Conférence Ministérielle, les 13 et 14 avril 2010 en Espagne, puis à une présentation aux Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UpM fin 2010.

L'identification de projets cohérents avec cette stratégie a aussi été lancée. En juin 2009, lors de la Conférence Ministérielle sur les projets de Développement Durable, qui s'est tenue à Paris, plus de 120 projets avaient déjà été référencés pour le secteur de l'eau !

La préparation de cette stratégie et des critères de labellisation des projets a été confiée par les Ministres à un Groupe des Experts de l'Eau, composé de décideurs du secteur public nommés par les Pays (le plus souvent les Directeurs de l'Eau). Une large consultation a aussi été lancée vers la société civile, les bailleurs de fonds et les Collectivités Locales et Régionales.

Quatre volets thématiques ont été proposés pour la stratégie, qui sera suivie d'un Plan d'Action pour sa mise en œuvre :

- la Gouvernance efficace des ressources en eau, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ;
- l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique ;
- l'optimisation du financement et des instruments appropriés ;
- la gestion de la demande en eau et les ressources en eau non conventionnelles.

Les Ministres ont aussi proposé une coordination accrue et des synergies renforcées entre les initiatives et Réseaux Méditerranéens existants en matière d'information et d'expertise. Pour répondre à cette demande, le SEMIDE, l'OIEau et le Plan Bleu ont défini, en collaboration avec une dizaine de Pays (Algérie, Maroc, Tunisie, Territoires Palestiniens, Jordanie, Liban, Turquie, France, Italie, Espagne), les modalités de mise en œuvre de **la dimension "Information" de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau.**

Elle s'appuie sur :

- ◆ **le développement de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau ;**
- ◆ **la mise en œuvre d'un mécanisme d'échange d'information sur l'eau et de monitoring au niveau Méditerranéen**, en coopération avec les initiatives existantes dans ce secteur (notamment, le Plan d'Action pour la Méditerranée - PAM, UN-Water et le Système Européen d'Information sur l'Eau - WISE) ;
- ◆ **des actions d'appui aux Pays** (échanges de bonnes pratiques, élaboration de cahiers des charges, organisation, formation, etc.).

De premiers échanges informels ont eu lieu durant le 1^{er} semestre 2009, notamment dans le cadre du Forum Mondial de l'Eau à Istanbul. Lors de la 1^{ère} réunion du Groupe des Experts de l'Eau à Athènes en septembre 2009, l'Italie a proposé de piloter un groupe de travail sur la création d'un **Réseau Méditerranéen d'Information et de Compétences dans le secteur de l'eau**, équivalent au concept anglo-saxon de **"water knowledge hub"**, couvrant, en plus des systèmes d'information (données, documentation), les domaines :

- du Partenariat des acteurs de l'eau,
- de la formation professionnelle aux métiers de l'eau,
- de la recherche dans le secteur de l'eau,
- de projets pilotes de démonstration,
- de la prospective ...

www.ufm-water.net

Conférence Ministérielle sur l'Eau
Ministerial Conference on Water
JORDANIE JORDAN الأردن 22 12 2008
Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée
Barcelona Process: Union for the Mediterranean
عملية برشلونة: اتحاد من أجل البحر المتوسط

MELIA



Synthèse sur les politiques méditerranéennes de l'eau

A l'occasion du Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, les Partenaires du projet "MELIA" ont organisé un workshop afin de présenter les principaux résultats obtenus.

MELIA (Mediterranean Dialogue on Integrated Water Management) est un programme retenu par l'Union Européenne au titre du 6^{ème} PCRD. Démarré en 2006 et d'une durée de 4 ans, il rassemble 45 participants (Autorités Publiques, Organisations Internationales, ONG, Universités...) venant de 16 Pays-Membres et non-Membres de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la thématique **"Politiques Méditerranéennes de l'Eau"**, pilotée par l'OIEau, le projet a permis l'identification des principaux problèmes d'application des politiques de l'eau dans la région : politiques tarifaires, gestion des eaux souterraines, question de la pénurie ou développement des ressources d'eau non conventionnelles, ...

Les bonnes pratiques et les expériences exemplaires ont ensuite été identifiées. Elles ont été synthétisées dans le document : "l'analyse conceptuelle des politiques de l'eau dans le monde méditerranéen".

Ces éléments viendront en appui à l'un des objectifs du projet MELIA : la formulation de recommandations pour favoriser l'application des principes de Directive-Cadre Européenne sur l'Eau en zone Méditerranéenne.

Gaëlle NION - OIEau
g.nion@oieau.fr

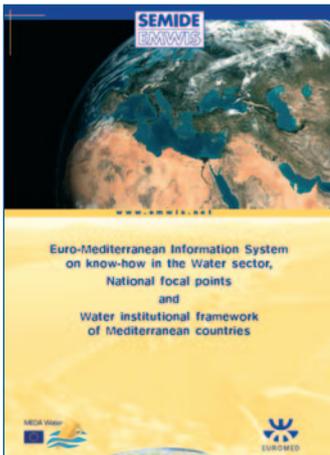
www.meliaproject.eu

Les pays Méditerranéens organisent l'accès à l'information sur l'eau



Grâce au soutien réitéré en 2009 de la DG Environnement de la Commission Européenne, deux séries d'actions ont été menées par le **SEMIDE - Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau** - pour aider les Pays Partenaires Méditerranéens à organiser leurs données sur l'eau pour en faciliter l'accès et en tirer les connaissances nécessaires à une bonne gestion. **Ce projet est conçu sur la base des bonnes pratiques issues du Système d'Information Européen sur l'Eau (WISE).**

D'abord, un modèle générique à trois niveaux (entités, variables, attributs) a été défini pour représenter et gérer l'information sur l'eau. Ce modèle complète les recommandations techniques du système **WISE** pour garantir les possibilités de communication avec les **Systèmes Nationaux d'Information** et la comparaison des données. Un projet de guide technique basé sur ce modèle a été présenté aux **Points Focaux Nationaux** du SEMIDE et est



à disposition des pays pour bâtir leur propre système.

Un prototype de catalogue des sources d'information sur l'eau en Méditerranée a été ensuite préparé, après analyse des expériences existantes, des outils disponibles en logiciel libre de droit, des exigences de la Directive Européenne **"INSPIRE"** sur l'information spatiale et celles du système **"WISE"**. Ce catalogue est une sorte d'inventaire qui permet une recherche aisée par mots-clés ou sur une carte et donne accès à des fiches descriptives des sources de données (cartes, bases de données, rapports, services en ligne), voire même un accès direct aux données, lorsque leur propriétaire l'autorise. L'usage de standards internationaux et de règles communes par l'ensemble des parties prenantes permettra la collecte automatique de ces fiches.

Plus récemment, un projet pilote d'harmonisation des données pour la création du Système National d'Information sur l'Eau Tunisien (SINEAU) a débuté en juin 2009, basé sur le Système de Comptabilité Economique et Environnementale de l'Eau - **SEEAW** - défini par les Nations Unies et s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre du projet **MEDTSAT II** avec les Instituts statistiques de chaque pays.

Cette action prépare la mise en œuvre du **SINEAU**, qui débutera début 2010 grâce au support financier de la Facilité Africaine de l'Eau, et a permis de préparer un protocole d'accord entre les acteurs, d'identifier les données élé-

mentaires à intégrer au **SINEAU** pour alimenter les "comptes de l'eau" et de valoriser les données produites par différents acteurs tunisiens. Une seconde activité pilote est en cours d'analyse au Liban.

Deux groupes de travail, animés par le **SEMIDE** dans le cadre du processus conjoint entre **l'Initiative sur l'Eau de l'UE en Méditerranée et la Directive-Cadre sur l'Eau (MED-EUWI)**, donnent lieu à des échanges d'expériences et des collectes d'information sur :

- ◆ **Les réseaux et programmes de surveillance des eaux**, pour lesquels un état des lieux, basé sur une enquête, a été préparé et discuté lors d'un atelier de travail organisé en marge de l'Assemblée Générale du REMOB à Beyrouth en octobre 2009. Cet état des lieux contribue aux travaux du sous-groupe monitoring de l'Initiative Horizon 2020, visant à la dépollution de la Mer Méditerranée, et au Groupe des Expert sur l'Eau de l'Union pour la Méditerranée ;

- ◆ **La sécheresse et les pénuries d'eau**, pour lesquelles un atelier de travail a été organisé en novembre 2009 en Espagne, pour évaluer les indicateurs utilisés par les Pays Partenaires et ceux proposés au niveau Européen et pour analyser des études de cas sur les mesures de prévention prévues par les pays. Ces travaux donneront lieu à une synthèse régionale en 2010.

Ces actions seront complétées en 2010 par **la mise à jour du Thésaurus de l'Eau, accessible en ligne en 7 langues (Anglais, Arabe, Espagnol, Français, Italien, Grec et Turc) sur le site du SEMIDE**, afin de prendre en considération le vocabulaire spécifique aux Comptes de l'Eau, à l'Initiative Horizon 2020 et certains concepts propres à la gestion de l'eau dans les Pays Arabes.

SEMIDE

EMWIS



Atelier de travail à Beyrouth en octobre 2009

www.semide.net



Méditerranée

Liban

2^{ème} SEMAINE DE L'EAU DE BEYROUTH 4-7 FÉVRIER 2009

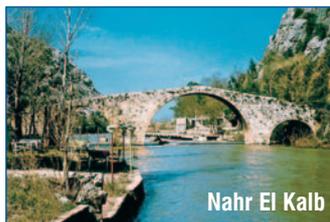
La 2^{ème} Semaine de l'Eau de Beyrouth a été organisée par la Direction Générale des Ressources Hydrauliques et Electriques, en collaboration avec le "Global Water Partnership-Mediterranean (GWP-Med)".

Cette 2^{ème} Semaine de l'Eau de Beyrouth a été l'occasion :

- de discussions sur des thèmes prioritaires de l'agenda méditerranéen en matière d'eau, notamment la gouvernance, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de la demande, le financement, l'éducation et la gestion des ressources transfrontalières;
- de l'élaboration du "Message Méditerranéen pour le 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau", qui a été présenté à Istanbul, le 19 mars 2009.
- de présentation des résultats des activités de MED-EUWI au Liban (Phase I).

La Semaine de l'Eau 2009 a réuni 200 participants, parmi lesquels M. Walter Mazzitti, Président du REMOB, qui a présidé une table ronde sur le financement de la gestion de l'eau en Méditerranée et M. Jean-François Donzier, Secrétaire du RIOB, qui a présenté un rapport général sur la gestion des fleuves et aquifères transfrontaliers dans le monde.

ÉTUDE DU BASSIN VERSANT DE NAHR EL KALB



L'étude sur les pressions et les impacts dans le Bassin Versant du Nahr El Kalb a été financée par la Région Lombardie en Italie et la municipalité de Milan. Elle a été réalisée par deux ONG italiennes, l'AVSI et l'ICU, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Energie et de l'Eau (Direction Générale des Ressources Hydrauliques et Electriques), le Centre de Recherches sur l'Eau, l'Energie et l'Environnement et la Faculté d'Ingénierie et de l'Environnement.

Au cours du séminaire de clôture de l'étude, qui a réuni différents acteurs publics et privés du bassin, les trois études réalisées sur la pollution, l'urbanisme et l'agriculture, et le système d'information géographique de l'ensemble du bassin, ont été présentés par les différents experts.

Ces résultats du projet pourraient contribuer à la préservation de l'eau du Nahr El Kalb et de l'Aquifère de Jeïta, car l'étude analyse les pressions et les impacts et propose des solutions, à la lumière de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau.

"MED-EUWI" AU LIBAN

Dans le cadre du Dialogue Politique National sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Liban, un séminaire a été organisé dans le but notamment de présenter les travaux en cours sur la révision du Plan Décennal pour le Secteur de l'Eau et sur les activités promouvant un dialogue entre les parties prenantes de l'eau. Il s'agissait d'identifier les thèmes prioritaires qui devraient être retenus pour les travaux futurs de la "MED-EUWI", en vue de faire face aux principales difficultés que le secteur de l'eau rencontre actuellement au Liban.

Quelques-unes des bonnes pratiques existantes au niveau national et international ont été présentées pour illustrer l'importance de promouvoir des approches de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et le renforcement de la collaboration entre les acteurs concernés.

Dr. Fadi Comair

Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Electriques
Ministère de l'Energie et de l'Eau
gdher@terra.net.lb



Malte Jumelage sur la DCE

Malte doit, comme tous les Etats-Membres de l'Union Européenne, soumettre son premier Plan de Gestion au sens de la Directive-Cadre Eau début 2010.

Sous l'égide du Ministère Français de l'Ecologie, l'Office International de l'Eau et les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, Rhin-Meuse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne, ainsi que le Bureau des Agences de l'Eau françaises à Bruxelles, ont réalisé, sur fonds européens, un jumelage de 6 mois avec 2 institutions maltaises pour la préparation des documents nécessaires à l'élaboration du Plan de Gestion de Malte. En effet, une des originalités de Malte est d'avoir deux Autorités compétentes, une pour les eaux souterraines (Malta Resources Authority - MRA) et une pour les eaux superficielles (Malta Environment and Planning Authority - MEPA).

Une étroite collaboration s'est donc établie avec ces institutions pour arriver à un Plan de Gestion unique couvrant l'ensemble du domaine de la Directive, l'élaboration d'une politique pour la participation du public et des partenaires, ainsi que la création d'un site Internet.

Deux visites techniques d'experts Maltais en France ont été organisées avec l'Agence de l'Eau RM&C afin d'illustrer les recommandations dans le domaine des eaux souterraines et côtières. Enfin, les fonctionnaires maltais ont été formés à l'utilisation de tous les instruments produits lors du jumelage. La poursuite de la mise en oeuvre de la Directive paraît donc bien engagée à Malte.

Jean FAURE-BRAC

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse
Fax : 33 (0)4 72 71 26 06
Jean.FAUREBRAC@eaurmc.fr

www.eaurmc.fr

Egypte



Jumelage sur la qualité de l'eau - Plan de Gestion du Lac Nasser

Le jumelage européen, piloté par l'Italie, sur la gestion de la qualité de l'eau en Egypte, engagé avec le Ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation Egyptien, a démarré en 2009.

La France est responsable de la composante "GIRE" de ce projet de 2 ans.

Cette action comprend un exercice test d'élaboration d'un Plan de Gestion du Lac Nasser et un appui institutionnel à la lutte contre les pollutions accidentelles.

Le Lac Nasser, créé par la construction du barrage d'Assouan entre 1958 et

1970, constitue un environnement fragile et une ressource en eau de plus en plus stratégique pour l'Egypte, du fait de l'accroissement rapide de sa population, qui a dépassé les 81 millions d'habitants.

D'un point de vue qualitatif, les eaux du lac restent aujourd'hui globalement de bonne qualité, car le développement des activités a été strictement limité sur les rives. Toutefois, une question est posée de façon de plus en plus pressante, celle du développement et de l'aménagement du territoire dans les environs du lac, avec un axe prometteur : le tourisme.

Les enjeux de la gestion intégrée sont ainsi tournés vers l'avenir, avec comme question sous-jacente : quelles activités peuvent être compatibles avec la préservation de la qualité du lac et avec

quelles mesures d'accompagnement et de contrôle ?

Le jumelage accompagne ainsi les Autorités Egyptiennes dans leurs efforts et réflexions relatifs à la connaissance de la qualité des eaux du lac (monitoring), l'organisation du processus de planification, et ses corollaires liés à la gestion des données et à l'organisation de la concertation entre les services publics.

Paul HAENER

Office International de l'Eau
p.haener@oieau.fr

L'équipe du projet Franco-Egyptien devant le Lac Nasser



Turquie

Jumelage européen sur la mise en œuvre de la Directive Nitrates

Soucieux de réduire l'impact des pollutions d'origine agricole sur les ressources en eau, la Turquie a contracté avec l'Union Européenne un jumelage portant sur la mise en œuvre de la Directive Nitrates.

Ce jumelage associe l'Autriche, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et la France. En Turquie, le principal bénéficiaire est le Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales, le Ministère de

l'Environnement étant également associé aux travaux. Commencé en avril 2009, ce jumelage devrait se terminer à la fin de l'année 2009.

Chacun des quatre Pays-Membres de l'UE a été amené à présenter la façon dont il a appliqué cette Directive, au cours des années 90, tant pour la délimitation des Zones Vulnérables, que pour ce qui concerne la mise en place de Programmes d'Actions successifs.

La France se singularise par la délimitation des zones à problème de pollution avérée ou à risque d'eutrophisation et des Programmes d'Actions organisés, à la fois au niveau des bassins, avec une forte implication des Agences de l'Eau, et au niveau des Départements, pour répondre à des problèmes spécifiques.

Il apparaît clairement que la mise en œuvre de la Directive Nitrates en Turquie nécessite une meilleure connaissance des pratiques des agriculteurs et une large campagne de sensibilisation de ceux-ci au problème des pollutions agricoles.

Un des premiers problèmes auxquels les Autorités auront à faire face est celui des dépôts sauvages de fumiers en bordure des routes ou dans les fossés. Cette pratique est très largement répandue en Turquie, le fumier étant rarement utilisé comme fertilisant par les agriculteurs.

Un effort important devra être déployé pour que les fermes d'élevage de très petite taille investissent dans des installations de stockage du fumier et de leurs effluents liquides.

Le développement d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux devrait être aussi envisagé.

Daniel VALENSUELA

Office International de l'Eau
d.valensuela@oieau.fr



Réunion de travail sur le jumelage en Turquie



www.riob.org

Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org



Etude de cas du bassin du Seybouse

Le Fleuve Seybouse



Dans ce bassin, la population totale est estimée à plus de 1.300.000 habitants et la population urbaine a triplé en dix ans. Ceci a contraint le Gouvernement à construire dans l'urgence en négligeant les normes environnementales. Les rejets des eaux usées urbaines sont devenus très préoccupants : la ville d'Annaba seule rejette 3.300 l/s d'eaux usées.

Les activités industrielles sont très importantes (fabrique d'engrais, laiterie, fabrique de vélos, métallurgie, céramique, sucrerie, ...); elles exercent de fortes pressions sur l'eau.

L'agriculture consomme plus de 95 % de l'eau disponible, alors que les secteurs domestiques et industriels utilisent les 5 % restant.

En ce qui concerne les eaux souterraines, les 2/3 sont employés pour l'irrigation et 1/3 pour l'alimentation en eau potable et industrielle.

Plusieurs administrations sont impliquées dans la gestion de l'eau du bassin du Seybouse : la Direction Générale

de l'Hydraulique (DGH), l'Algérienne des Eaux (ADE), l'Agence de Bassin Rhumel, Seybouse et Medjerda, (ABH SCM), l'Agence Nationale des Barrages et la Direction de l'Agriculture.

Le bassin est très vulnérable à la variabilité et au changement climatiques. Plusieurs périodes d'inondations et de sécheresses ont été rapportées au cours des dernières décennies. De ce fait, il est nécessaire de développer un système d'alerte précoce pour la gestion des inondations et des sécheresses et d'adapter l'agriculture, en augmentant les cultures appropriées et en mettant en application des techniques de conservation de l'eau.

La dégradation des terres devient un problème sérieux et a été la cause principale de l'envasement des réservoirs des barrages.

La dégradation de l'eau du fleuve est causée par les rejets d'eau usée fortement polluée des villes (Berriche, Guelma, Boucheouf, Drean, ...) et de plusieurs industries et cette eau ne

peut plus être utilisée pour l'irrigation et l'eau potable.

Il faut reboiser et stabiliser le paysage et renforcer les réglementations et leur application pour la gestion et l'utilisation des terres

Le développement de l'urbanisation, en particulier dans les régions d'Annaba, de Guelma et de Boucheouf, exerce de fortes pressions sur l'approvisionnement en eau, principalement en été, quand le niveau d'eau est au plus bas.

Pour réduire les effets du changement climatique et les risques de manque d'eau et pour satisfaire les besoins croissants de la population, il est impératif de construire de nouveaux barrages et d'explorer de nouveaux aquifères.

Cependant, la mesure la plus importante devrait être l'utilisation raisonnable des ressources en eau. Tout ceci implique une évaluation des ressources en eau souterraine, le développement de ressources alternatives et de solutions de recharge (réutilisation de l'eau, désalinisation, etc.) et de lutter efficacement contre la pollution.

Il est devenu aussi nécessaire d'améliorer la communication et la coordination entre les différents établissements impliqués dans la gestion de l'eau et de renforcer le mandat de l'Agence de Bassin Hydrographique Rhumel-Seybouse et Medjerda.

Pr Larbi DJABRI

Doyen de la Faculté des Sciences de la Terre, Université de Annaba
djabri_larbi@yahoo.fr

Tribune Libre : Un manque flagrant de savoir-faire !

L'eau, bien précieux devenu de plus en plus rare en Afrique, est au cœur des défis de l'avenir, tant sur le plan démographique, que sur les plans de la santé publique et du développement économique.

S'il est vrai que tout le continent est pris au dépourvu par les grandes périodes de sécheresse, il n'en reste pas moins que la gestion des ressources disponibles souffre d'un manque flagrant de savoir-faire qui entraîne des pénuries, du gaspillage, la pollution des eaux domestiques, industrielles et agricoles, le dysfonctionnement des installations hydrauliques, etc.

La ressource hydrique est très faible par rapport aux besoins en eau qui sont en constante augmentation.

La sécheresse a considérablement réduit les réserves des barrages et des nappes souterraines.

Autant de réalités qui exigent, avant qu'il ne soit trop tard, une meilleure gestion de l'eau.

Les prélèvements en eau dépassent largement l'ordre de grandeur des ressources disponibles. La situation est aggravée par la surexploitation et la dégradation des ressources.

Les pénuries d'eau sont appelées à s'étendre et à s'aggraver dans les prochaines décennies.

Elles sont imputables à la sécheresse (20 %), à la forte croissance des demandes en eau (10 %) et surtout au manque de savoir-faire (70 %).

La gestion de l'eau en Afrique du Nord nécessite donc un renforcement des compétences.

Abderrahmane AYADI

Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique de Blida
Fax : 00-212-25-39-94-46
ayadiabder@ensh.dz

www.ensh.dz

Assemblée Générale du RIOB

Dakar - Sénégal
20 - 23 janvier 2010

Pour participer, inscrivez-vous !



www.riob.org

Algérie

Impact des Changements Climatiques sur les Ressources en Eau du Nord de l'Algérie

L'Algérie a toujours été confrontée au manque d'eau douce, élément de moins en moins abondant tandis que la demande va croissante.

Cette situation, aggravée par une grande irrégularité pluviométrique constatée depuis le début des années 1974, est devenue critique : afin de donner à l'Administration de l'Eau les moyens d'anticiper et de mieux gérer la ressource pour un développement durable, l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (ANRH) a confié à SOGREAH, en octobre 2006, une étude de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau. Toutes les séries pluviométriques disponibles ont été collectées, traitées,

corrigées et analysées. L'analyse de ces séries met en évidence, de façon très nette, une diminution des précipitations depuis le milieu des années 70, allant de 10 % à l'Est jusqu'à 35 % à l'Ouest du pays. Une cartographie comparée de la pluviométrie annuelle avant et après le milieu des années 1970 a été établie. Une analyse probabiliste a également été menée pour déterminer les pluies annuelles fréquentielles avant et après la cassure des années 70.

L'analyse des séries d'apports montre un pourcentage de diminution encore plus important. En rapprochant les séries des cumuls annuels des précipitations et des apports, une relation

pluies-apports a été calée et exploitée pour déterminer les apports annuels à attendre sous différents scénarios d'évolution des précipitations annuelles.

Les niveaux de la plupart des nappes algériennes ont considérablement baissé, sous l'effet croisé de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des précipitations. En exploitant les modèles de nappes de l'ANRH, l'étude a permis de préciser l'impact des changements climatiques sur l'abaissement de plusieurs mètres des nappes.

En se basant sur la répartition probabiliste des pluies mensuelles observées, des séries mensuelles d'apports aux

barrages et aux aquifères ont été établies sous différents scénarios de changements climatiques, qui pourront être reprises dans les modèles d'allocation des ressources pour satisfaire les différents besoins en eau.

Khier Bouguerra, ANRH

Anne-Sophie Jardin, SOGREAH

Jean-Luc Rahuel, SOGREAH

anrh@anrh.dz

jean.luc.rahuel@sogreah.fr

www.sogreah.fr

www.anrh.dz



Séminaire de la Facilité Africaine de l'Eau

La gestion des eaux transfrontalières - Tunis - 26 - 30 octobre 2009

Du 26 au 30 octobre 2009, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), par l'intermédiaire de M. Daniel Valensuela, a assuré l'animation à Tunis, d'un séminaire de cadres africains et méditerranéens d'Organismes de Bassin et de Ministères de l'Eau, organisé par l'Institut Multilatéral d'Afrique, la Facilité Africaine de l'Eau et la Banque Africaine de Développement (BAfD).

L'objectif visé était d'accroître les capacités des cadres des administrations nationales et régionales et des Organismes de Bassins en matière de Gestion des Ressources en Eau Transfrontalière (GRET).

L'Afrique, de la Méditerranée au Cap de Bonne Espérance, se caractérise en effet par un grand nombre de bassins transfrontaliers, d'eau de surface et d'aquifères, la presque totalité des pays partageant une partie de leur ressource en eau avec au moins un pays voisin. La plupart des pays partagent des bassins ou aquifères transfrontaliers : les aquifères

du Sahara et de Nubie concernent tous les Pays d'Afrique du Nord, le bassin du Nil ou celui du Congo, par exemple, concerne dix pays, tandis que la Guinée partage douze bassins de rivières avec ses voisins.

La Gestion des Ressources en Eau Transfrontalière apparaît comme une des clés pour améliorer la gouvernance des ressources en eau du continent et les conditions d'accès à l'eau des populations, tant pour les besoins humains que pour un développement économique durable.

Rassemblant près d'une vingtaine de pays et de structures régionales telles que la Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale ou l'Observatoire du Sahara et du Sahel, et plusieurs représentants d'Organismes de Bassin (OMVS, OMVG, ABN, ABV, CICOS, CBLT, NBI), le séminaire a permis un large échange d'expériences sur des sujets tels que l'harmonisation et la coordination entre les politiques

nationales, régionales et de bassin, le partage des informations à l'échelle transfrontalière, le rôle de la société civile et des acteurs de l'eau dans la GRET, la gestion conjointe des eaux de surface et souterraines, l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et les adaptations à envisager.

De nombreuses interventions ont été à la base des discussions et des travaux de groupes au cours des cinq journées du séminaire, qui s'est clôturé par l'in-

tervention de Jean-François Donzier, Secrétaire du RIOB, sur la gestion des eaux transfrontalières à travers le monde et celle de Jean-Michel Ossete de la Facilité Africaine de l'Eau, sur les opportunités de financement de la GRET.

Daniel VALENSUELA

STP du RIOB

d.valensuela@oieau.fr

www.afdb.org



Les stagiaires ont été reçus par les Directeurs de l'IMA, de la FAE et de la BAfD



Événement 2010 :
L'Assemblée Générale Mondiale du RIOB
Dakar - Sénégal - 20 - 23 janvier 2010
Inscrivez-vous !

www.riob.org



Le site Internet de la Gestion par Bassin dans le Monde

- **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
- **L'Assemblée Générale Mondiale du RIOB
Dakar - 20 - 23 janvier 2010**
- **Les Réseaux Régionaux des Organismes de Bassin :**
 - **Afrique - RAOB**
 - **Amérique Latine - RELOB**
 - **Amérique du Nord - ROBAN**
 - **Asie - NARBO**
 - **Brésil - REBOB**
 - **Europe Centrale - CEENBO**
 - **Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale - EECCA-NBO**
 - **Méditerranée - REMOB**
- **"EURO-RIOB" :**
Pour l'application de la Directive-Cadre Européenne
- **Le Réseau des Commissions Internationales
et des Organismes de Bassins Transfrontaliers**

Liens privilégiés vers les sites :
worldwaterforum5.org / worldwatercouncil.org
gwpforum.org / oieau.org / semide.net
unesco.org / water.europa.eu



Secrétariat : Office International de l'Eau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 1 44 90 88 60 - Fax : +33 1 40 08 01 45
Mail : info@riob.org
N° ISSN : 1026-0331

La "Lettre du RIOB" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau et des Ministères français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et des Affaires Etrangères et Européennes

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédaction - Traduction : Gisèle SINE
Maquette : Frédéric RANSONNETTE
Impression : GDS Imprimeurs - Limoges